



**THANN  
CERNAY**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Rapport annuel 2022

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES  
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**



3a rue de l'Industrie  
CS 10228  
68704 CERNAY Cedex

Tél. 03 89 75 47 72  
Fax 03 89 75 78 14  
contact@cc-thann-cernay.fr

[www.cc-thann-cernay.fr](http://www.cc-thann-cernay.fr)



# LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



# LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

---

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
1) Exploitation en régie (D101.0) .....	5
2) Exploitation en délégation de service public (D101.0) .....	5
3) Exploitation par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Doller (D101.0) .....	6
4) Schéma des secteurs .....	7

## Exploitation en régie

---

<b>Les ressources</b> .....	<b>10</b>
<b>Schéma de production et de distribution</b> .....	<b>11</b>
<b>BILAN HYDRAULIQUE</b> .....	<b>12 à 14</b>
1) Production 2022 .....	12 à 14
<b>DISTRIBUTION ET CONSOMMATION</b> .....	<b>15 à 17</b>
1) Le réseau .....	15
2) Travaux d'entretien et réparation en 2022 sur le réseau d'eau .....	15 à 16
3) Nombre d'abonnés .....	16
4) Volumes facturés .....	16
5) Volumes comptabilisés .....	17
6) Volumes consommés autorisés .....	17
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	<b>17 à 19</b>
1) Rendement du réseau de distribution (P 104.3) .....	17 à 18
2) Tableau des indicateurs .....	18
3) La performance réseau calculée sur une période de relevé .....	19
4) L'ILC et rendement Grenelle 2 .....	19
<b>LA QUALITE DE L'EAU</b> .....	<b>20 à 24</b>
1) Mesures de prévention pour la qualité de la production .....	20
2) Type de traitement .....	20
3) Surveillance de la qualité distribuée .....	20 à 24
<b>INDICATEURS FINANCIERS</b> .....	<b>25</b>
1) La tarification (D102.0) .....	25
<b>INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES</b> .....	<b>26</b>
1) Les composants d'une facture d'eau d'un ménage de référence (120 m <sup>3</sup> sur l'année) .....	26
<b>AUTRES INDICATEURS FINANCIERS</b> .....	<b>27 à 28</b>
1) La Balance Générale du compte administratif 2022 .....	27
2) La dette .....	28

# Exploitation en délégation de service public

<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</b> .....	<b>32 à 33</b>
1) Mode de gestion du service .....	32
- Plan simplifié du réseau d'alimentation en eau potable .....	33
<b>L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE</b> .....	<b>34 à 36</b>
1) Les ressources .....	34
2) Les installations de production / traitement .....	34
3) Les châteaux d'eau et réservoirs .....	35
4) Les stations de pompage / relevage .....	35
- Synoptique .....	36
<b>BILAN HYDRAULIQUE 2022</b> .....	<b>37 à 38</b>
1) Volumes d'eau brute prélevés (m <sup>3</sup> ) .....	37
2) Volumes d'eau potable produits (m <sup>3</sup> ) .....	37
3) Volumes d'eau potable importés et exportés (m <sup>3</sup> ) .....	38
4) Volumes mis en distribution sur période de relevé (m <sup>3</sup> ) .....	38
5) Volumes consommés autorisés (m <sup>3</sup> ) .....	38
<b>DISTRIBUTION ET CONSOMMATION</b> .....	<b>39 à 40</b>
1) Le réseau .....	39
2) Travaux d'entretien et de réparation en 2022 sur le réseau d'eau .....	39 à 40
3) Nombre d'abonnés .....	40
4) Volumes d'eau potable vendus (m <sup>3</sup> ) .....	40
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	<b>40 à 42</b>
1) Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	40 à 41
2) Tableau des indicateurs .....	41 à 42
3) La performance réseau calculée sur une période de relevé .....	42
4) L'ILC et rendement Grenelle 2 .....	42
<b>TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)</b> .....	<b>43 à 45</b>
1) Modalités de tarification .....	43
2) Facture d'eau type .....	44
3) Recettes .....	45
<b>SERVICE CLIENTS</b> .....	<b>45 à 46</b>
1) Accueil et information .....	45
2) La relation clients .....	45
3) Recouvrement (P154.0) .....	46
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b> .....	<b>46</b>
1) Montants financiers (Communauté de Communes) .....	46
2) Etat de la dette du service (Communauté de Communes) (P153.2) .....	46
3) Amortissements (Communauté de Communes) .....	46
<b>QUALITE DE L'EAU</b> .....	<b>47 à 57</b>
1) Surveillance de la qualité distribuée (P101.1 et 102.1) .....	47 à 57
<b>PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2023</b> .....	<b>58</b>

# INTRODUCTION



Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion des services. Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la collectivité pour ses compétences.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-5, le maire ou le président présente un rapport annuel à son assemblée délibérante. Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du CGCT.

Le décret 95-635 du 6 mai 1995, fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

De plus le rapport annuel doit respecter de nouvelles exigences depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, selon le décret 2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007.

La circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 informe sur les modalités d'établissement du rapport, définissant notamment les « indicateurs de performance » dont les fiches sont nommées par des codes rappelés dans le présent rapport (Dxxx.x pour les indicateurs descriptifs ou Pxxx.x pour les indicateurs de performance).

## Le territoire et la population desservie

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est composée de 16 communes, pour une population de 37 388 habitants.

**La gestion de l'eau est divisée en 3 secteurs :**

### 1. Exploitation en régie (D101.0)

La population desservie (données INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2022) est la suivante :

➤ Cernay	11 684 hab.
➤ Steinbach	1 378 hab.
➤ Uffholtz	1 741 hab.
➤ Wattwiller	1 722 hab.

**Population totale 16 525 hab.**

### 2. Exploitation en délégation de service public (D101.0)

La délégation de service public a été confiée à SUEZ par délibération du 8 mars 2010 mais les investissements et les projets sont gérés par les services techniques de la CCTC.

La population desservie (données INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2022) est la suivante :

➤ Bitschwiller-les-Thann	2 025 hab.
➤ Bourbach-le-Bas	571 hab.
➤ Bourbach-le-Haut	427 hab.
➤ Leimbach	938 hab.
➤ Rammersmatt	235 hab.
➤ Roderen	932 hab.
➤ Thann	7 915 hab.
➤ Vieux-Thann	2 866 hab.
➤ Willer-sur-Thur	1 819 hab.

**Population totale 17 728 hab.**

### **3. Exploitation par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Doller (D101.0)**

---

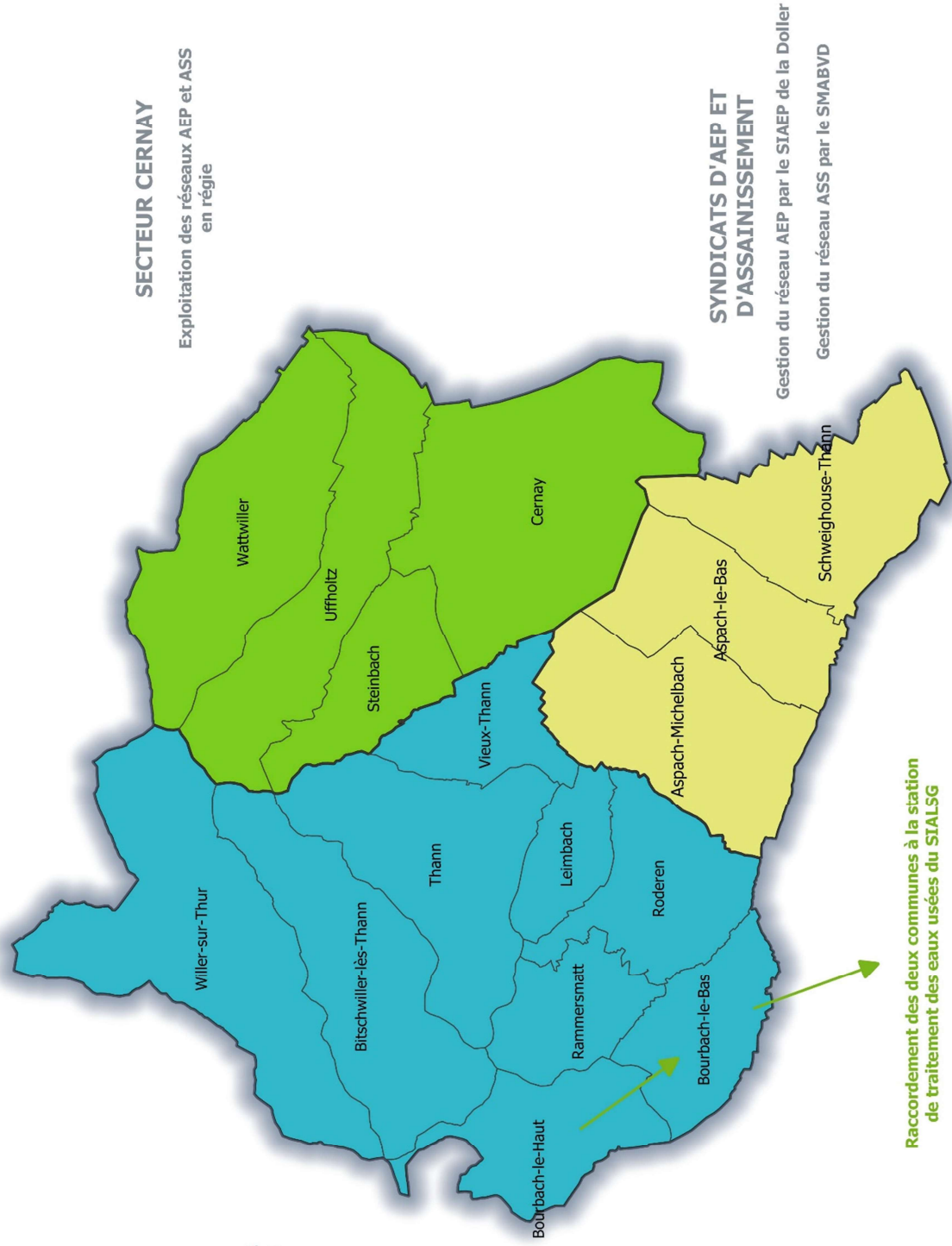
La population desservie (données INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2022) est la suivante :

- Aspach-le-Bas 1 343 hab.
- Aspach-Michelbach 1 815 hab.
- Schweighouse-Thann 782 hab.

<b>Population totale</b>	<b>3 940 hab.</b>
--------------------------	-------------------



# Communauté de communes de Thann-Cernay : Modes de gestion des réseaux



Réalisation : ©Communauté de Communes Thann-Cernay 01/06/2022  
Sources : Fond de plan © IGN et CCTC



# Exploitation en régie





## Les ressources

---

Le réseau des 4 communes est interconnecté selon le schéma de la page 11.

### CERNAY

---



La Ville de Cernay est alimentée par 5 puits :

- 3 puits situés rue des Puits à Cernay,
- 1 puits situé rue Sandoz à Cernay,
- 1 puits situé sur le territoire de la commune d'Uffholtz, qui est à l'arrêt depuis le 29 avril 2008, pour des raisons de dépassement de la teneur en BROMACIL.

Une interconnexion Wittelsheim/Cernay/Thann permet un approvisionnement en eau de 1 000 m<sup>3</sup>/jour maximum pour le secteur de la régie de Cernay et de 3 000 m<sup>3</sup>/jour maximum pour le secteur exploité en DSP de Thann.

### STEINBACH

---

La commune de Steinbach est uniquement alimentée par l'eau produite à Cernay.

### UFFHOLTZ

---

En 2022, la commune d'Uffholtz a été alimentée pour un tiers par les sources communales, le solde étant assuré par l'apport de Cernay.

En raison d'un risque potentiel de pollution bactériologique des sources, un traitement par rayons ultra-violet (UV) assure la qualité d'eau distribuée dans la commune.

### WATTWILLER

---

La commune de Wattwiller comporte deux zones de distribution :

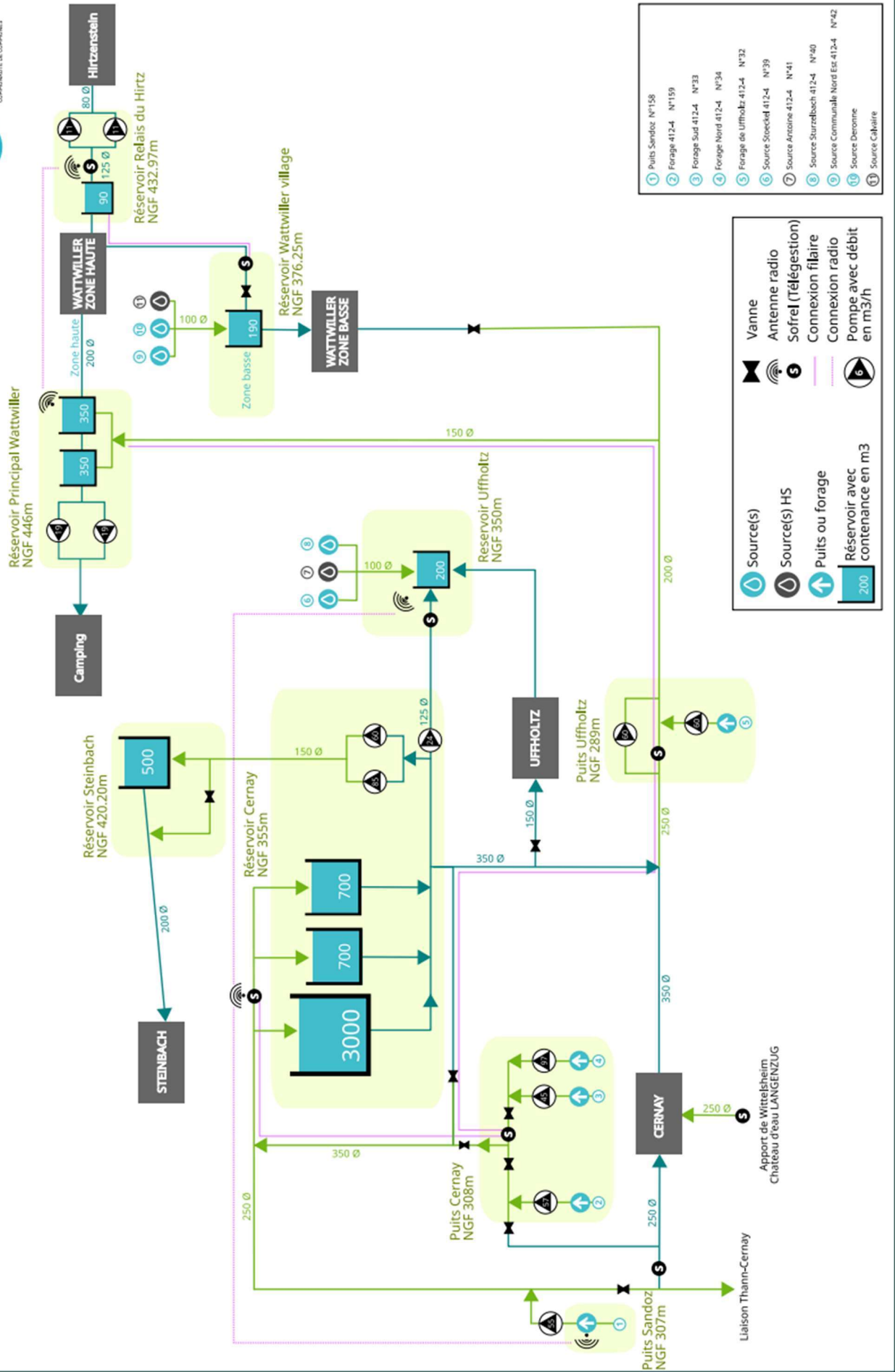
- Le réseau haut est desservi par le réservoir principal qui est alimenté par le réseau de Cernay.
- Le réseau bas est desservi par le réservoir village (bas) alimenté par deux sources (appelées Communale et Deronne), ainsi que par un complément du réservoir principal selon les besoins.

Le réservoir du camping est alimenté directement par le réservoir principal.

Les deux sources (Communale et Deronne) sont traitées bactériologiquement par UV.



# Schéma d'alimentation en eau potable du secteur Cernay



- 1 Puits Sandoz N°158
- 2 Forage 412-4 N°159
- 3 Forage Sud 412-4 N°33
- 4 Forage Nord 412-4 N°34
- 5 Forage de Uffholtz 412-4 N°32
- 6 Source Stoeckel 412-4 N°39
- 7 Source Anzoline 412-4 N°41
- 8 Source Sturzloch 412-4 N°40
- 9 Source Communale Nord Est 412-4 N°42
- 10 Source Beronne
- 11 Source Coltaire

Source(s)  
Source(s) HS  
Puits ou forage  
Réservoir avec contenance en m<sup>3</sup>

Vanne  
Antenne radio  
Sofrel (Télégestion)  
Connexion filaire  
Connexion radio  
Pompe avec débit en m<sup>3</sup>/h

# BILAN HYDRAULIQUE

Cette partie présente de façon détaillée le bilan hydraulique explicitant les différents volumes prélevés et éventuellement achetés ou vendus, mais également les volumes produits et distribués. Les notions de rendement et d'indice linéaire de perte sont également abordées.

## 1) PRODUCTION 2022

### CERNAY

	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
<b>Volumes prélevés</b>				
Puits 1	135 576 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>	<b>138 418 m<sup>3</sup></b>	-
Puits 2	406 925 m <sup>3</sup>	451 494 m <sup>3</sup>	<b>407 460 m<sup>3</sup></b>	-9,8
Puits 3	275 599 m <sup>3</sup>	317 487 m <sup>3</sup>	<b>243 502 m<sup>3</sup></b>	-23,3
Puits Sandoz	276 297 m <sup>3</sup>	310 868 m <sup>3</sup>	<b>276 653 m<sup>3</sup></b>	-11,0
Puits Uffholtz/Cernay	0 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>	<b>0 m<sup>3</sup></b>	-
<i>Total volumes prélevés (A)</i>	<i>1 094 397 m<sup>3</sup></i>	<i>1 079 849 m<sup>3</sup></i>	<i><b>1 066 033 m<sup>3</sup></b></i>	<i>-1,3</i>
<b>Volumes importés</b>				
Apport de Guewenheim	0 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>	-
Apport de Wittelsheim	37 334 m <sup>3</sup>	174 493 m <sup>3</sup>	123 484 m <sup>3</sup>	-23,2
<i>Total volumes importés (B)</i>	<i>37 334 m<sup>3</sup></i>	<i>174 493 m<sup>3</sup></i>	<i>123 484 m<sup>3</sup></i>	<i>-23,2</i>
<b>Volumes exportés</b>				
Exportés vers Steinbach	62 268 m <sup>3</sup>	57 627 m <sup>3</sup>	51 132 m <sup>3</sup>	-11,3
Exportés vers Uffholtz	44 932 m <sup>3</sup>	45 384 m <sup>3</sup>	41 615 m <sup>3</sup>	-8,3
Exportés vers Wattwiller	95 861 m <sup>3</sup>	86 284 m <sup>3</sup>	86 868 m <sup>3</sup>	0,7
Export vers Thann	149 261 m <sup>3</sup>	288 558 m <sup>3</sup>	187 650 m <sup>3</sup>	-35,0
<i>Total volumes exportés (C)</i>	<i>352 322 m<sup>3</sup></i>	<i>477 853 m<sup>3</sup></i>	<i>367 265 m<sup>3</sup></i>	<i>-23,1</i>
<b>TOTAL volumes mis en distribution (A+B-C)</b>	<b>779 409 m<sup>3</sup></b>	<b>776 489 m<sup>3</sup></b>	<b>822 252 m<sup>3</sup></b>	<b>+5,9</b>

### STEINBACH

	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
<b>Volumes importés</b>				
Apport de Cernay	62 268 m <sup>3</sup>	57 627 m <sup>3</sup>	<b>51 132 m<sup>3</sup></b>	-11,3
<b>TOTAL volumes mis en distribution</b>	<b>62 268 m<sup>3</sup></b>	<b>57 627 m<sup>3</sup></b>	<b>51 132 m<sup>3</sup></b>	<b>-11,3</b>

## UFFHOLTZ

	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
<b>Volumes prélevés</b>				
Sources	18 796 m <sup>3</sup>	16 266 m <sup>3</sup>	<b>19 480 m<sup>3</sup></b>	+19,8
<b>Volumes importés</b>				
Apport de Cernay	44 932 m <sup>3</sup>	45 384 m <sup>3</sup>	<b>41 615 m<sup>3</sup></b>	-8,3
Estimation maillage réseau Cernay	500 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>	<b>0 m<sup>3</sup></b>	0
<i>Total volumes importés</i>	<i>45 432 m<sup>3</sup></i>	<i>45 384 m<sup>3</sup></i>	<b><i>41 615 m<sup>3</sup></i></b>	-8,3
<b>TOTAL volumes mis en distribution</b>	<b>64 228 m<sup>3</sup></b>	<b>61 650 m<sup>3</sup></b>	<b>61 095 m<sup>3</sup></b>	<b>-0,9</b>

## WATTWILLER

	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
<b>Volumes prélevés</b>				
Source	13 321 m <sup>3</sup>	14 698 m <sup>3</sup>	<b>15 085 m<sup>3</sup></b>	+2,6
<b>Volumes importés</b>				
Puits Uffholtz/Wattwiller	0 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>	<b>0 m<sup>3</sup></b>	-
Apport de Cernay	95 861 m <sup>3</sup>	86 284 m <sup>3</sup>	<b>86 868 m<sup>3</sup></b>	0,7
<b>TOTAL</b>	<b>109 182 m<sup>3</sup></b>	<b>100 982 m<sup>3</sup></b>	<b>101 953 m<sup>3</sup></b>	<b>1,0</b>

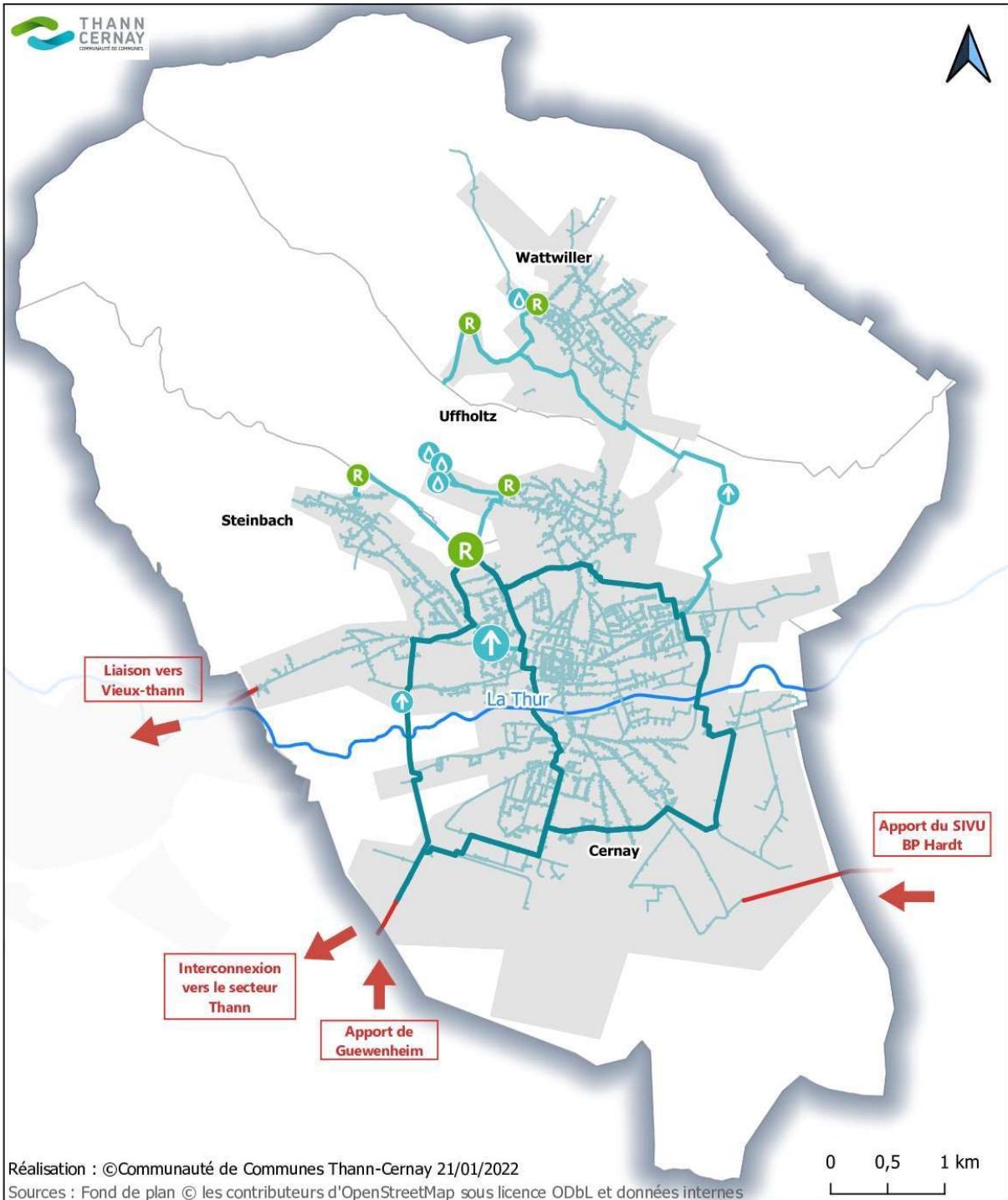
## VOLUMES TOTAL MIS EN DISTRIBUTION

PRODUCTION	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Volumes prélevés (A)	1 126 514 m <sup>3</sup>	1 110 813 m <sup>3</sup>	<b>1 100 598 m<sup>3</sup></b>	-0,9
Volumes importés (B)	37 334 m <sup>3</sup>	174 493 m <sup>3</sup>	<b>123 484 m<sup>3</sup></b>	-29,2
Volumes exportés (C)	149 261 m <sup>3</sup>	288 558 m <sup>3</sup>	<b>187 650 m<sup>3</sup></b>	-35,0
<b>TOTAL volumes mis en distribution (A+B-C)</b>	<b>1 014 587 m<sup>3</sup></b>	<b>996 748 m<sup>3</sup></b>	<b>1 036 432 m<sup>3</sup></b>	<b>+4,0</b>

**Commentaire** : Les volumes mis en distribution pour l'année 2022 s'établissent à 1 036 432 m<sup>3</sup>, soit en moyenne 2 839 m<sup>3</sup>/j.

Globalement, les volumes prélevés et importés pour l'année 2022 ont diminué de 61 224 m<sup>3</sup> et les volumes exportés ont également diminué de 100 908 m<sup>3</sup>.

Communauté de communes de Thann-Cernay : secteur Cernay  
Plan simplifié du réseau d'alimentation en eau potable



Réalisation : ©Communauté de Communes Thann-Cernay 21/01/2022

Sources : Fond de plan © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL et données internes

Captages	Réseaux	Zones
Source	Réseaux de transport et de distribution intracommunaux	Communes concernées
Forage	Réseaux de maillage intercommunaux	Zone urbanisée
<b>Ouvrages</b>	Réseau de transport principal	
Réservoir	Réseau de secours	
Réservoir (4000 m3)		

# DISTRIBUTION ET CONSOMMATION

## 1) LE RESEAU

### a. Longueur du réseau

Le réseau d'eau potable compte, au 31 décembre 2022, **131,22** kilomètres linéaires de conduites hors branchements.

Il est réparti de la façon suivante entre les communes :

CERNAY	81,98 Km
STEINBACH	12,38 Km
UFFHOLTZ	17,91 Km
WATTWILLER	18,95 Km

### b. Extension du réseau en 2022

- CERNAY - Rue de Normandie Ø 150 / 80 ml
- STEINBACH - Grand'Rue Ø 200 / 200 ml

### c. Les capacités de stockage

Les volumes des réservoirs de la Communauté de Communes sont les suivants :

CERNAY	2 cuves de 700 m <sup>3</sup> + 1 cuve de 3 000 m <sup>3</sup> soit un total de 4 400 m <sup>3</sup>
STEINBACH :	1 cuve de 500 m <sup>3</sup>
UFFHOLTZ	2 cuves de 100 m <sup>3</sup> , soit 200 m <sup>3</sup>
WATTWILLER	2 cuves de 350 m <sup>3</sup> soit 700 m <sup>3</sup> (principal) 2 cuves de 95 m <sup>3</sup> , soit 190 m <sup>3</sup> (réservoir village) 1 cuve de 90 m <sup>3</sup> (réservoir relais)

**TOTAL DE STOCKAGE : 6 080 m<sup>3</sup>**



## 2) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION EN 2022 SUR LE RESEAU D'EAU

### ↳ Renouvellement du réseau en 2022

- CERNAY - Rue de Mulhouse Ø 150 / 510 ml
- STEINBACH - Rue de Cernay Ø 200 / 92 ml  
- Rue du Silberthal Ø 100 / 100 ml + Ø 150 / 200 ml

Cela représente un taux de renouvellement patrimonial du réseau en 2022 de : 0,46 %

### ↳ Intervention sur canalisations

	2020	2021	2022
Rupture de conduite principale	14	10	15
Rupture de branchements	8	8	7



### ↳ Bouches et poteaux d'incendie

	2020	2021	2022
Remplacements complets	4	6	4
Nouvelles installations	4	2	1
Suppressions hydrants et PI	0	1	1
Réparation PI	0	0	1

### ↳ Robinets-vannes

	2020	2021	2022
Renouvellements de robinets-vannes principaux	3	13	9
Renouvellements de robinets-vannes des branchements	1	5	45

### ↳ Branchements eau

	2020	2021	2022
Nouveaux branchements	25	75	48
Renouvellements complets	28	55	39
Renouvellements d'ensembles de comptage	77	61	24
Changements de compteurs	489	237	110
Réparation comptage	4	2	3
Individualisation	6	9	4

## 3) NOMBRE D'ABONNES

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	3 512	3 570	3 609	3 685	3 751	+1,8
STEINBACH	593	596	608	609	611	+0,3
UFFHOLTZ	746	749	749	755	758	+0,4
WATTWILLER	784	790	791	797	800	+0,4
<b>TOTAL</b>	<b>5 635</b>	<b>5 705</b>	<b>5 757</b>	<b>5 846</b>	<b>5 920</b>	<b>+1,3</b>

Chaque immeuble ou maison particulière est raccordé au réseau par l'intermédiaire d'un branchement équipé d'un compteur. En 2022, on dénombre 5 920 abonnés.

## 4) VOLUMES FACTURES

	PARTICULIERS		GRANDS CONSOMMATEURS		TOTAL		Variation N/N-1 (%)
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	
CERNAY	525 172	528 778	69 929	101 152	595 101	629 930	+5,8
STEINBACH	54 199	56 080	-	-	54 199	56 080	+3,5
UFFHOLTZ	76 704	76 489	-	-	76 704	76 489	-0,3
WATTWILLER	74 980	80 385	10 853	13 028	85 833	93 413	+8,6
<b>TOTAL</b>	<b>731 055</b>	<b>741 732</b>	<b>80 782</b>	<b>114 180</b>	<b>811 837</b>	<b>855 912</b>	<b>+5,4</b>

**Commentaire** : Les volumes facturés pour l'année 2022 s'élèvent à 855 729 m<sup>3</sup>, soit en moyenne 2 344 m<sup>3</sup>/j. Ils ont augmenté de 43 892 m<sup>3</sup>, soit 5,4 % par rapport à l'année 2021.

## 5) VOLUMES COMPTABILISES

	PARTICULIERS		GRANDS CONSOMMATEURS		TOTAL		Variation N/N-1 (%)
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	
CERNAY	532 054	<b>531 205</b>	69 929	<b>101 152</b>	601 983	<b>632 357</b>	+5,0
STEINBACH	54 712	<b>56 688</b>	-	-	54 712	<b>56 688</b>	+3,6
UFFHOLTZ	76 704	<b>76 489</b>	-	-	76 704	<b>76 489</b>	-0,3
WATTWILLER	74 980	<b>80 385</b>	10 853	<b>13 028</b>	85 833	<b>93 413</b>	+8,8
<b>TOTAL</b>	<b>738 450</b>	<b>738 450</b>	<b>80 782</b>	<b>114 180</b>	<b>819 232</b>	<b>858 947</b>	<b>+4,8</b>

**Commentaire** : Les volumes comptabilisés correspondent aux volumes facturés et aux volumes dégrévés. Les volumes comptabilisés pour l'année 2022 s'élèvent à 858 947 m<sup>3</sup>, soit en moyenne 2 353 m<sup>3</sup>/j. Ils ont augmenté de 39 715 m<sup>3</sup>, soit 4,8 % par rapport à l'année 2021.

## 6) VOLUMES CONSOMMES AUTORISES

	TOTAL		Variation N/N-1 (%)
	2021	2022	
CERNAY	606 983	<b>637 357</b>	+5,0
STEINBACH	55 012	<b>56 988</b>	+3,6
UFFHOLTZ	77 204	<b>76 989</b>	-0,3
WATTWILLER	86 333	<b>93 913</b>	+8,8
<b>TOTAL</b>	<b>825 532</b>	<b>865 247</b>	<b>+4,8</b>

**Commentaire** : Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des volumes comptabilisés et aux volumes de service (nettoyage des réservoirs, purges, essais d'incendie...). Les volumes consommés autorisés pour l'année 2022 s'élèvent à 865 247 m<sup>3</sup>, soit en moyenne 2 370 m<sup>3</sup>/j. Ils ont augmenté de 39 715 m<sup>3</sup>, soit 4,8 % par rapport à l'année 2021.

# INDICATEURS DE PERFORMANCE

## 1) RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Rendement du réseau de distribution

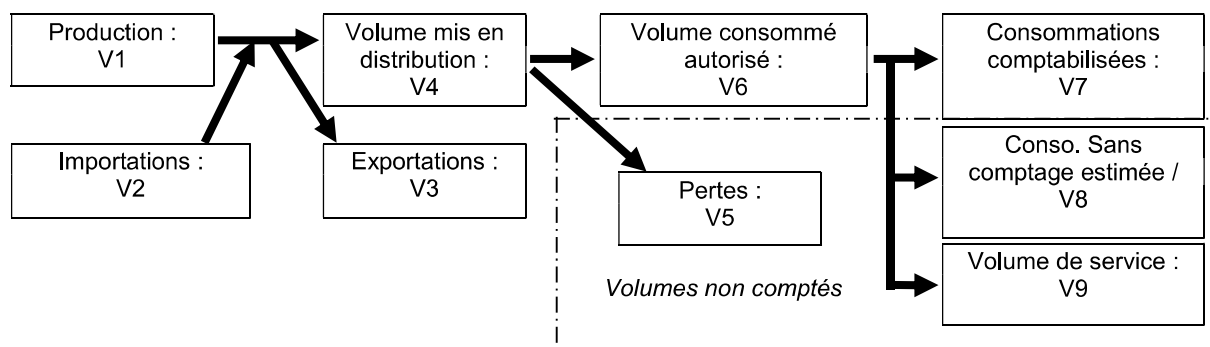
Volume produit (V1)	1 100 598 m <sup>3</sup>
Volume importé (V2)	123 484 m <sup>3</sup>
Volume exporté (V3)	187 650 m <sup>3</sup>
Volume mis en distribution (V4)	1 036 432 m <sup>3</sup>
Pertes (V5)	171 185 m <sup>3</sup>
Volume consommé autorisé (V6)	865 247 m <sup>3</sup>
Volume comptabilisé (V7)	858 947 m <sup>3</sup>
Volume consommateurs sans comptage (V8)	1 800 m <sup>3</sup>
Volume de service de réseau (V9)	4 500 m <sup>3</sup>

V3 Le rendement du réseau de distribution est de :

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement	88,77 %	85,76 %	87,25 %	86,68 %	<b>86,02 %</b>

V2 Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante :  $Rdt = (V6+V3) / (V1+V2)$

V1 Les volumes suivants sont des volumes annuels (en m<sup>3</sup>/an) :



## 2) TABLEAU DES INDICATEURS

Les indicateurs de performance		2022	Unité	Degré de fiabilité
<b>Indicateurs du décret du 2 mai 2007</b>				
<b>D101.0</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis	16 525	Nombre	B
<b>VP.056</b>	Nombre d'abonnements	5 920	Nombre	A
<b>VP.077</b>	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	131,22	Km	A
<b>D102.0</b>	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,55	€ TTC/m <sup>3</sup>	A
<b>P101.1</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	%	A
<b>P102.1</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100	%	A
<b>P104.3</b>	Rendement du réseau de distribution	86,02	%	A
<b>P103.2B</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	Points de 0 à 120	A
<b>P105.3</b>	Indice linéaire des volumes non comptés	3,71	m <sup>3</sup> /km/jour	A
<b>P106.3</b>	Indice linéaire de pertes en réseau	3,57	m <sup>3</sup> /km/jour	A
<b>Indicateurs de performance</b>				
<b>P107.2</b>	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,54	%	A
<b>P108.3</b>	Indice d'avancement de la protection de la réserve en eau	80	%	B

### 3) LA PERFORMANCE RESEAU CALCULEE SUR UNE PERIODE DE RELEVÉ (DECRET 2 MAI 2007)

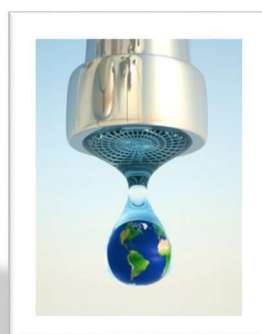
Indice linéaire de pertes (m³/km/j) – Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)				
Désignation	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	1 014 587	996 748	<b>1 036 432</b>	+4,0
Volumes comptabilisés (E)	859 937	819 232	<b>858 947</b>	+4,8
Volumes consommés autorisés (H)	866 237	825 532	<b>865 247</b>	+4,8
Pertes en réseau (D-H) = (J)	148 350	171 216	<b>171 185</b>	0
Volumes non comptés (D-E) = (K)	154 650	177 516	<b>177 485</b>	0
Volumes eau potable exportés (C)	149 261	288 558	<b>187 650</b>	-35,0
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	131,085	132,739	<b>131,22</b>	-1,1
Période d'extraction des données (jours) (M)	366	365	<b>365</b>	0
<b>Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)</b>	<b>3,09</b>	<b>3,53</b>	<b>3,57</b>	<b>+1,1</b>
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)</b>	<b>3,22</b>	<b>3,66</b>	<b>3,71</b>	<b>+1,37</b>

### 4) L'ILC ET RENDEMENT GRENELLE 2

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable fixe le niveau minimum du rendement de réseau à atteindre pour chaque collectivité en fonction de l'indice linéaire de consommation du réseau concerné.

Si le rendement minimum défini par le décret n'est pas atteint, la collectivité devra établir un plan d'action pour la réduction des pertes en eau de son réseau de distribution. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Désignation	2021	2022
Volumes consommés autorisés (H)	<b>825 532</b>	<b>865 247</b>
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	<b>132,739</b>	<b>131,22</b>
Indice Linéaire de consommation (H+C) / (365 x L)	<b>22,99</b>	<b>21,98</b>
Valeur du terme fixe (N)	<b>65</b>	<b>65</b>
<b>Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)</b>	<b>69,60</b>	<b>69,40</b>
<b>Rendement de réseau (%) = (H + C) / (A' - A'' + B)</b>	<b>87,25</b>	<b>86,02</b>



# LA QUALITE DE L'EAU



## 1) MESURES DE PREVENTION POUR LA QUALITE DE LA PRODUCTION

---

Elles ont été prescrites par un arrêté préfectoral le 23 avril 1975 et un arrêté modificatif du 26 octobre 1979, fixant :

- ✓ le périmètre de protection immédiate,
- ✓ le périmètre de protection rapprochée,
- ✓ le périmètre de protection éloignée,

pour les sites suivants :

- ✓ les puits 1, 2 et 3 à Cernay,
- ✓ les 3 sources (Deronne, Calvaire et Communale) de Wattwiller,
- ✓ les 3 sources (Stoeckle, Sturchel et St-Antoine) d'Uffholtz,
- ✓ le puits d'Uffholtz,
- ✓ le puits Sandoz à Cernay.

Un nouvel arrêté préfectoral du 6 octobre 2015 modifie les périmètres de protection pour les puits n° 1, 2 et 3 à Cernay.

## 2) TYPE DE TRAITEMENT

---

Traitement par rayons ultra-violet (UV).

- UFFHOLTZ : sortie du réservoir,
- WATTWILLER : entrée des sources dans le réservoir village.

## 3) SURVEILLANCE DE LA QUALITE DISTRIBUEE

---

Le laboratoire CAR (agrée par le Ministère de la Santé), en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé de Colmar, a effectué 69 analyses dans les 4 communes en 2022 (57 sur le réseau de distribution et 12 sur la production), réparties comme suit :

- ✓ Cernay et Wattwiller secteur zone haute : 33 analyses réalisées sur le réseau. L'eau produite et distribuée est 100 % conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques.
- ✓ Steinbach : 16 analyses réalisées sur le réseau. L'eau produite et distribuée est 100 % conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques.
- ✓ Uffholtz : 11 analyses réalisées sur le réseau. L'eau produite et distribuée est 100 % conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques.
- ✓ Wattwiller secteur zone basse : 12 analyses réalisées sur le réseau. L'eau produite et distribuée est 100 % conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques.



## ZONE DE DISTRIBUTION : CERNAY-WATTWILLER ZH

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
<b>2022</b>	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 33 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 303 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente 12224 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SECTEUR CERNAY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SECTEUR CERNAY »

### Quelques conseils

**ENTRETIEN** Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

**RÉSEAU PRIVÉ** Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

**ABSENCE** Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**SÉCHERESSE** En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	INDICATEUR	QUALITÉ
<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>33</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>
<b>NITRATES</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>5</b> Valeur moyenne : <b>8,38 mg/L</b> Valeur maxi : <b>9,7 mg/L</b>
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Nombre de mesures : <b>575</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>
<b>FLUOR</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>0,0533 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,06 mg/L</b>

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<b>DURETÉ</b>	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : <b>5</b> Valeur moyenne : <b>10 °f</b> Valeur maxi : <b>10,4 °f</b>
<b>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>	Eau agressive.
Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>4</b> Valeur maxi : <b>4</b>

Édité le 03/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



## ZONE DE DISTRIBUTION : STEINBACH

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2022</b></p> <p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.</p>	<p><b>A</b></p> <p>A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 16 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 303 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle n'est pas traitée.</p> <p>Votre réseau alimente 1349 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SECTEUR CERNAY ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SECTEUR CERNAY »</p>	<p><b>BACTÉRIOLOGIE</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>16</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b></p>
	<p><b>NITRATES</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>5</b> Valeur moyenne : <b>8,38 mg/L</b> Valeur maxi : <b>9,7 mg/L</b></p>
	<p><b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>3</b> Nombre de mesures : <b>575</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b></p>
<p><b>Quelques conseils</b></p> <p><b>ENTRETIEN</b> Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b> Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p><b>ABSENCE</b> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p><b>SÉCHERESSE</b> En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>	<p><b>FLUOR</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>0,0533 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,06 mg/L</b></p>
	<p><b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b></p> <p><b>DURETÉ</b> Eau peu calcaire</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>5</b> Valeur moyenne : <b>10 °f</b> Valeur maxi : <b>10,4 °f</b></p>
<p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>	<p><b>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b> Eau agressive</p> <p>Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>4</b> Valeur maxi : <b>4</b></p>

Édité le 03/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



## ZONE DE DISTRIBUTION : UFFHOLTZ

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2022</b></p> <p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.</p>	<p><b>A</b></p> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 11 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 271 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																							
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 1698 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SECTEUR CERNAY ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SECTEUR CERNAY »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td> <p>Nombre de prélèvements : <b>11</b></p> <p>Conformité : <b>100 %</b></p> <p>Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b></p> </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td> <p>Nombre de prélèvements : <b>2</b></p> <p>Valeur moyenne : <b>8,55 mg/L</b></p> <p>Valeur maxi : <b>8,6 mg/L</b></p> </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td> <p>Nombre de prélèvements : <b>1</b></p> <p>Nombre de mesures : <b>189</b></p> <p>Conformité : <b>100 %</b></p> <p>Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b></p> </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td> <p>Nombre de prélèvements : <b>1</b></p> <p>Valeur moyenne : <b>0,07 mg/L</b></p> <p>Valeur maxi : <b>0,07 mg/L</b></p> </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td></td> <td>Eau peu calcaire</td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td> <p>Nombre de prélèvements : <b>2</b></p> <p>Valeur moyenne : <b>15,7 °f</b></p> <p>Valeur maxi : <b>17 °f</b></p> </td> </tr> <tr> <th>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</th> <td></td> <td>Eau agressive</td> </tr> <tr> <td>Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.</td> <td></td> <td> <p>Nombre de prélèvements : <b>1</b></p> <p>Valeur moyenne : <b>4</b></p> <p>Valeur maxi : <b>4</b></p> </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		<p>Nombre de prélèvements : <b>11</b></p> <p>Conformité : <b>100 %</b></p> <p>Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b></p>	NITRATES	A	Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		<p>Nombre de prélèvements : <b>2</b></p> <p>Valeur moyenne : <b>8,55 mg/L</b></p> <p>Valeur maxi : <b>8,6 mg/L</b></p>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		<p>Nombre de prélèvements : <b>1</b></p> <p>Nombre de mesures : <b>189</b></p> <p>Conformité : <b>100 %</b></p> <p>Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b></p>	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		<p>Nombre de prélèvements : <b>1</b></p> <p>Valeur moyenne : <b>0,07 mg/L</b></p> <p>Valeur maxi : <b>0,07 mg/L</b></p>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ		Eau peu calcaire	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		<p>Nombre de prélèvements : <b>2</b></p> <p>Valeur moyenne : <b>15,7 °f</b></p> <p>Valeur maxi : <b>17 °f</b></p>	ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE		Eau agressive	Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.		<p>Nombre de prélèvements : <b>1</b></p> <p>Valeur moyenne : <b>4</b></p> <p>Valeur maxi : <b>4</b></p>
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																						
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		<p>Nombre de prélèvements : <b>11</b></p> <p>Conformité : <b>100 %</b></p> <p>Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b></p>																																						
NITRATES	A	Très bonne qualité																																						
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		<p>Nombre de prélèvements : <b>2</b></p> <p>Valeur moyenne : <b>8,55 mg/L</b></p> <p>Valeur maxi : <b>8,6 mg/L</b></p>																																						
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																																						
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		<p>Nombre de prélèvements : <b>1</b></p> <p>Nombre de mesures : <b>189</b></p> <p>Conformité : <b>100 %</b></p> <p>Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b></p>																																						
FLUOR	A	Très bonne qualité																																						
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		<p>Nombre de prélèvements : <b>1</b></p> <p>Valeur moyenne : <b>0,07 mg/L</b></p> <p>Valeur maxi : <b>0,07 mg/L</b></p>																																						
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																								
DURETÉ		Eau peu calcaire																																						
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		<p>Nombre de prélèvements : <b>2</b></p> <p>Valeur moyenne : <b>15,7 °f</b></p> <p>Valeur maxi : <b>17 °f</b></p>																																						
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE		Eau agressive																																						
Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.		<p>Nombre de prélèvements : <b>1</b></p> <p>Valeur moyenne : <b>4</b></p> <p>Valeur maxi : <b>4</b></p>																																						
<p><b>Quelques conseils</b></p> <p><b>ENTRETIEN</b> Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b> Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p><b>ABSENCE</b> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p><b>SÉCHERESSE</b> En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>																																								
<p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>																																								

Édité le 03/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>





## ZONE DE DISTRIBUTION : WATTWILLER ZONE BASSE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
<b>2022</b>	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 13 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 270 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 915 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SECTEUR CERNAY ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SECTEUR CERNAY »</p>		<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
		Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : <b>12</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>
		<b>NITRATES</b>	<b>A</b> Bonne qualité
		Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>9,9 mg/L</b> Valeur maxi : <b>13 mg/L</b>
		<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
		Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>191</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>
		<b>FLUOR</b>	<b>A</b> Bonne qualité
		Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,34 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,34 mg/L</b>
		<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
		<b>DURETÉ</b>	Eau peu calcaire
		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>17,2 °f</b> Valeur maxi : <b>20,7 °f</b>
		<b>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>	Eau agressive
		Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>4</b> Valeur maxi : <b>4</b>

Édité le 03/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

# INDICATEURS FINANCIERS

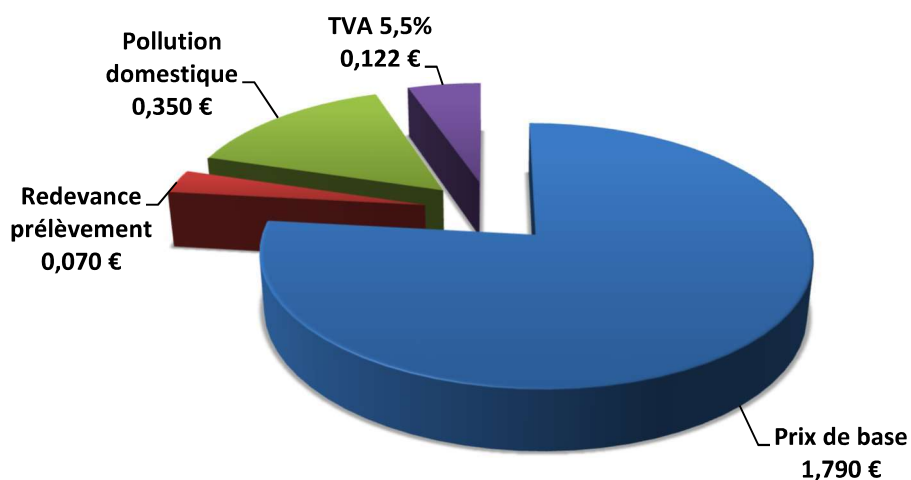
## 1) LA TARIFICATION (D102.0)

### a) Tarif eau hors abonnement

Le service des eaux de la Communauté de Communes est assujéti à la TVA. Son tarif est ventilé de la manière suivante :

EAU	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)	2023
Prix de base	1,540	1,640	<b>1,790</b>	+9,14	2,040
Redevance de prélèvement	0,070	0,070	<b>0,070</b>	-	0,070
Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	0,350	0,350	<b>0,350</b>	-	0,350
TOTAL HT	1,960	2,060	<b>2,210</b>	+7,28	2,460
TVA 5,5%	0,108	0,113	<b>0,122</b>	+7,96	0,135
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2,068</b>	<b>2,173</b>	<b>2,332</b>	<b>+7,32</b>	<b>2,595</b>

### DECOMPOSITION DU PRIX DE L'EAU 2022



### b) Tarif abonnement

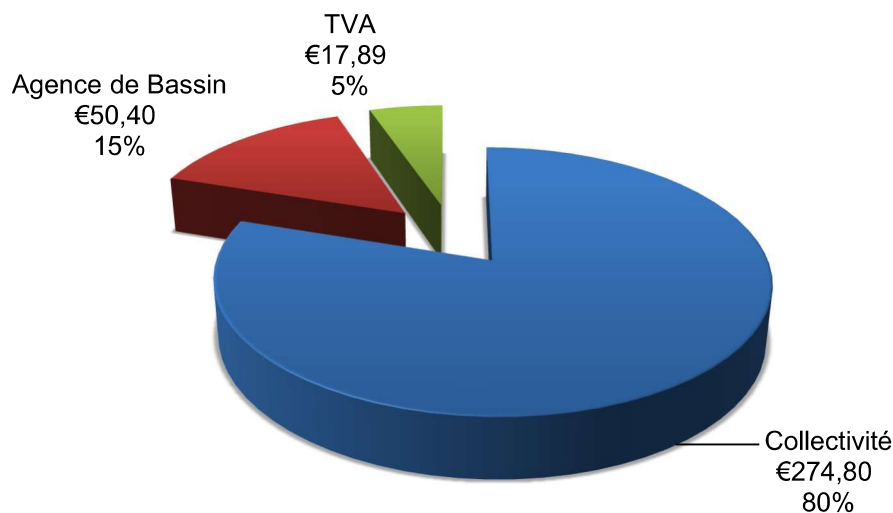
Diamètre du compteur	Tarif annuel (€ HT/an)		Nbre de compteur Abonnés selon le diamètre	
	2022	2023	2022	2023
Diam. 15/20	25,00	30,00	5 634	5 732
Diam.25	37,00	50,00	66	66
Diam.30/32	58,00	70,00	70	71
Diam.40	80,00	90,00	32	32
Diam.50	102,00	120,00	5	5
Diam.60	124,00	140,00	2	2
Diam.80	144,00	160,00	12	11
Diam.100 et +	164,00	200,00	25	24
<b>TOTAL</b>			<b>5 846</b>	<b>5 943</b>

# INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES

## 1) LES COMPOSANTS D'UNE FACTURE D'EAU D'UN MENAGE DE REFERENCE (120 M<sup>3</sup> SUR L'ANNEE)

Cernay - Steinbach - Uffholtz - Wattwiller					
EAU POTABLE	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)
	Au 1er janvier 2022		Au 1er janvier 2023		
<b>Part collectivité</b>					
Abonnement (PF)	25,00	25,00	<b>30,00</b>	<b>30,00</b>	+20,00
Part proportionnelle (PP)	1,79	214,80	<b>2,04</b>	<b>244,80</b>	+13,97
Total eau potable hors taxes et redevances		239,80		<b>274,80</b>	+14,60
<b>Part Agence de l'Eau</b>					
Redevance de prélèvement	0,070	8,40	<b>0,070</b>	<b>8,40</b>	-
Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	0,350	42,00	<b>0,350</b>	<b>42,00</b>	-
<b>TVA 5,5 %</b>		15,96		<b>17,89</b>	
<b>TOTAL eau TTC pour 120 m<sup>3</sup> (D102.0)</b>		<b>306,16</b>		<b>343,09</b>	<b>+12,06</b>

### Répartition facture d'eau de 120 m<sup>3</sup> au 1er janvier 2023



# AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

## 1) LA BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

ARTICLES		LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'Investissement</b>				
001		Solde d'exécution d'investissement reporté	253 593,99	-
10		Apports, dotations (affectation)	-	388 743,99
13		Subventions d'investissement	-	-
16		Emprunts et dettes	36 230,15	
20		Immobilisation incorporelles	13 741,07	-
21		Immobilisation corporelles	165 143,17	-
23		Immobilisation en cours	290 276,20	-
27		Autres immobilisations financières	-	
040		Opérations d'ordre entre sections	121 375,91	337 802,27
<b>RESTES A REALISER</b>			<b>466 600,00</b>	<b>-</b>
<b>Totaux Section Investissement</b>			<b>1 346 960,49</b>	<b>726 546,26</b>
<b>Section d'Exploitation</b>				
002		Excédent antérieur reporté	-	725 309,57
011		Charges à caractère général	545 757,51	-
012		Charges personnel et frais assimilés	641 802,02	-
014		Atténuation de produits	646 316,00	-
042		Opérations d'ordre entre sections	337 802,27	121 375,91
65		Autres charges de gestion	12 793,97	-
66		Charges financières	12 927,82	-
67		Charges exceptionnelles	16 299,85	-
70		Vente de produits et prestations	-	2 321 873,76
72		Production immobilisée	-	-
74		Subventions d'exploitation	-	-
75		Autres produits de gestion	-	8 963,05
76		Produits financiers	-	-
77		Produits exceptionnels	-	675,73
78		Reprises sur provisions et dépréciations	-	398,66
<b>Totaux Section Exploitation</b>			<b>2 213 699,44</b>	<b>3 178 596,68</b>
<b>TOTAUX GENERAUX</b>			<b>3 560 659,93</b>	<b>3 905 142,94</b>
Solde d'exécution investissement (déficit)			-	620 414,23
Solde d'exécution exploitation (excédent)			964 897,24	-
<b>TOTAUX EGAUX 2 à 2</b>			<b>4 525 557,17</b>	<b>4 525 557,17</b>

## 2) LA DETTE

---

### DETTES ET CREANCES - EMPRUNTS RECAPITULATION

	CAPITAL RESTANT DU AU 31.12.2022	REMBOURSEMENTS 2022	
		CAPITAL	INTERETS
TOTAL	530 072,57	36 230,15	12 936,56





# Exploitation en délégation de service public







# CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1) MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage du 01/04/2010 au 31/03/2022  
Le contrat d'affermage a été signé avec :

**Société SUEZ**  
**11, place Edouard VII**  
**75009 PARIS**

Début du contrat	1 <sup>er</sup> avril 2010	-
Durée de la délégation	12 ans	-
Avenant n° 1	Date d'effet au 01/09/2011	Définition des modalités techniques et financières de réalisation des travaux neufs liés à la création de l'interconnexion entre le SIVU de la Hardt et le réseau de Thann
Avenant n° 2	Date d'effet au 05/05/2014	
Avenant n° 3	02/01/2015	Définition des modalités techniques et financières liées aux évolutions réglementaires et au réajustement de l'assiette de référence
Avenant n° 4	01/01/2021	Evolutions réglementaires liées aux lois Hamon et Brottes et au règlement général sur la protection des données
Avenant n° 5	12/07/2021	Prolongation + 9 mois – Préciser le volume des compteurs à renouveler d'ici l'échéance de la délégation – Définir un programme complémentaire d'investissement – Renforcer la gouvernance et le suivi contractuel

Le périmètre d'affermage est constitué du territoire des 9 communes.

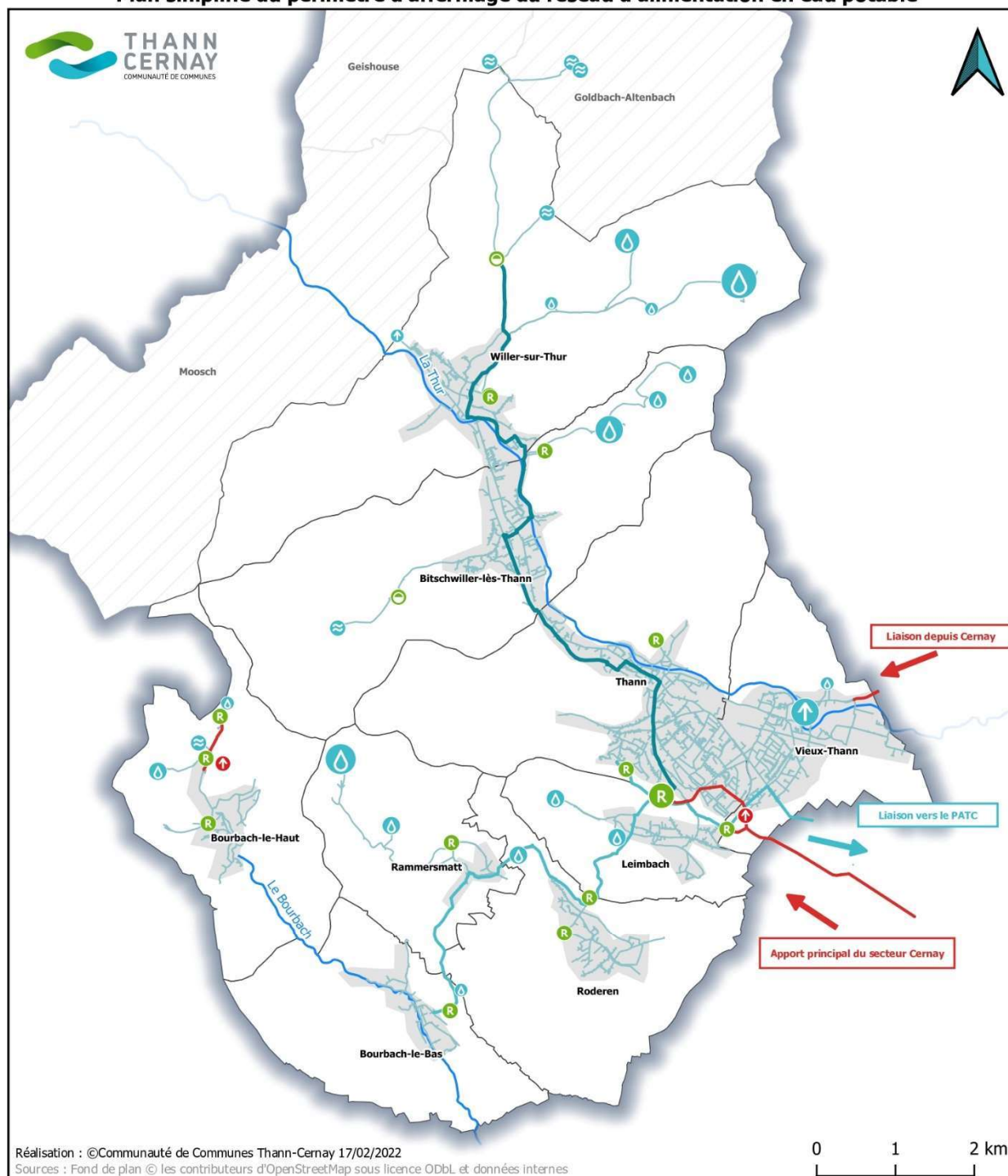
### Conventions de vente et d'achat d'eau

#### Convention n°1 :

Nom du cocontractant : SIAEP Vallée de la Doller  
Caractéristiques de la convention : achat d'eau  
Date d'effet de la convention : 1988  
Durée de la convention : 10 ans avec reconduction



**Communauté de communes de Thann-Cernay : secteur Thann**  
**Plan simplifié du périmètre d'affermage du réseau d'alimentation en eau potable**



Réalisation : ©Communauté de Communes Thann-Cernay 17/02/2022  
 Sources : Fond de plan © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL et données internes

<p><b>Captages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Pompage de secours</li> <li> Source</li> <li> Prise en rivière</li> <li> Forage</li> </ul> <p><b>Nombre de captages</b></p> <p></p>	<p><b>Ouvrages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Filtre à sable</li> <li> Réservoir</li> <li> Réservoir (+ de 4000m3)</li> </ul>	<p><b>Réseaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Réseaux de secours</li> <li> Réseaux de transport et de distribution</li> <li> Réseaux de maillage intercommunaux</li> <li> Réseau de transport principal</li> </ul>	<p><b>Zones</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Communes concernées</li> <li> Communes hors CCTC</li> <li> Zone urbanisée</li> </ul>
--	--	--	--

# L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE

## 1) LES RESSOURCES

Commune	Site
BITSCHWILLER-LES-THANN	COLLECTEUR VERS RESERVOIR BITSCHWILLER – C1
BOURBACH-LE-BAS	COLLECTEUR VERS RESERVOIR BOURBACH-LE-BAS – C1
BOURBACH-LE-HAUT	COLLECTEUR VERS RESERVOIR BOURBACH-BUISSONNETS
BOURBACH-LE-HAUT	COLLECTEUR VERS RESERVOIR BOURBACH ZH – C1
GOLDBACH-ALTENBACH	PRISE EN RIVIERE BELCHENRUNTZ 1 (03777X0017)
GOLDBACH-ALTENBACH	PRISE EN RIVIERE BELCHENRUNTZ 2 (03777X0018)
GOLDBACH-ALTENBACH	PRISE EN RIVIERE BELCHENRUNTZ 3 (03777X0019)
LEIMBACH	COLLECTEUR VERS RESERVOIR LEIMBACH ZB – C1
RAMMERSMATT	COLLECTEUR VERS RESERVOIR RAMMERSMATT – C1
RODEREN	COLLECTEUR VERS RESERVOIR RODEREN ZB – C1
VIEUX-THANN	CHAMP CAPTANT DORFMATTEN
VIEUX-THANN	GALERIE DES SOURCES DITE DU KAPPELBRUNNEN
WILLER-SUR-THUR	COLLECTEUR WILLER - C1
WILLER-SUR-THUR	PRISE EN RIVIERE GOLBACHRUNTZ (04123X0018)

## 2) LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION / TRAITEMENT

Commune	Site	Capacité de production	Unité
BITSCHWILLER-LES-THANN	USINE DE FILTRATION BITSCHWILLER	273	m <sup>3</sup> /j
BOURBACH-LE-HAUT	USINE DE FILTRATION BOURBACH LE HAUT	22	m <sup>3</sup> /j
MOOSCH	POMPAGE GEHREN ALIM WILLER-THUR	480	m <sup>3</sup> /j
WILLER-SUR-THUR	USINE DE FILTRATION WILLER	3 840	m <sup>3</sup> /j

**Commentaire** : L'usine de filtration de Bitschwiller-lès-Thann est à l'arrêt depuis 2013 en raison du faible débit de production.

### 3) LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS

Commune	Site	Volume utile	Unité
BITSCHWILLER-LES-THANN	RESERVOIR BITSCHWILLER (ancien réservoir)	300	m <sup>3</sup>
BOURBACH-LE-BAS	RESERVOIR BOURBACH LE BAS	120	m <sup>3</sup>
BOURBACH-LE-HAUT	RESERVOIR BOURBACH - BUISSONNET	120	m <sup>3</sup>
	RESERVOIR BOURBACH LE HAUT – ZONE BASSE	30	m <sup>3</sup>
	RESERVOIR BOURBACH LE HAUT – ZONE HAUTE	250	m <sup>3</sup>
LEIMBACH	RESERVOIR LEIMBACH – ZONE HAUTE	330	m <sup>3</sup>
RAMMERSMATT	RESERVOIR RAMMERSMATT	300	m <sup>3</sup>
RODEREN	RESERVOIR RODEREN – ZONE BASSE	75	m <sup>3</sup>
	RESERVOIR RODEREN – ZONE HAUTE	300	m <sup>3</sup>
THANN	RESERVOIR THANN - ENGELBOURG	800	m <sup>3</sup>
	RESERVOIR THANN - RIEGELSBURG	300	m <sup>3</sup>
WILLER-SUR-THUR	RESERVOIR WILLER SUR THUR (ancien réservoir)	300	m <sup>3</sup>
	RESERVOIR WILLER SUR THUR (nouveau réservoir)	500	m <sup>3</sup>

**Commentaire** : Sur la totalité des sites, le génie civil est à revoir avec une dégradation importante.

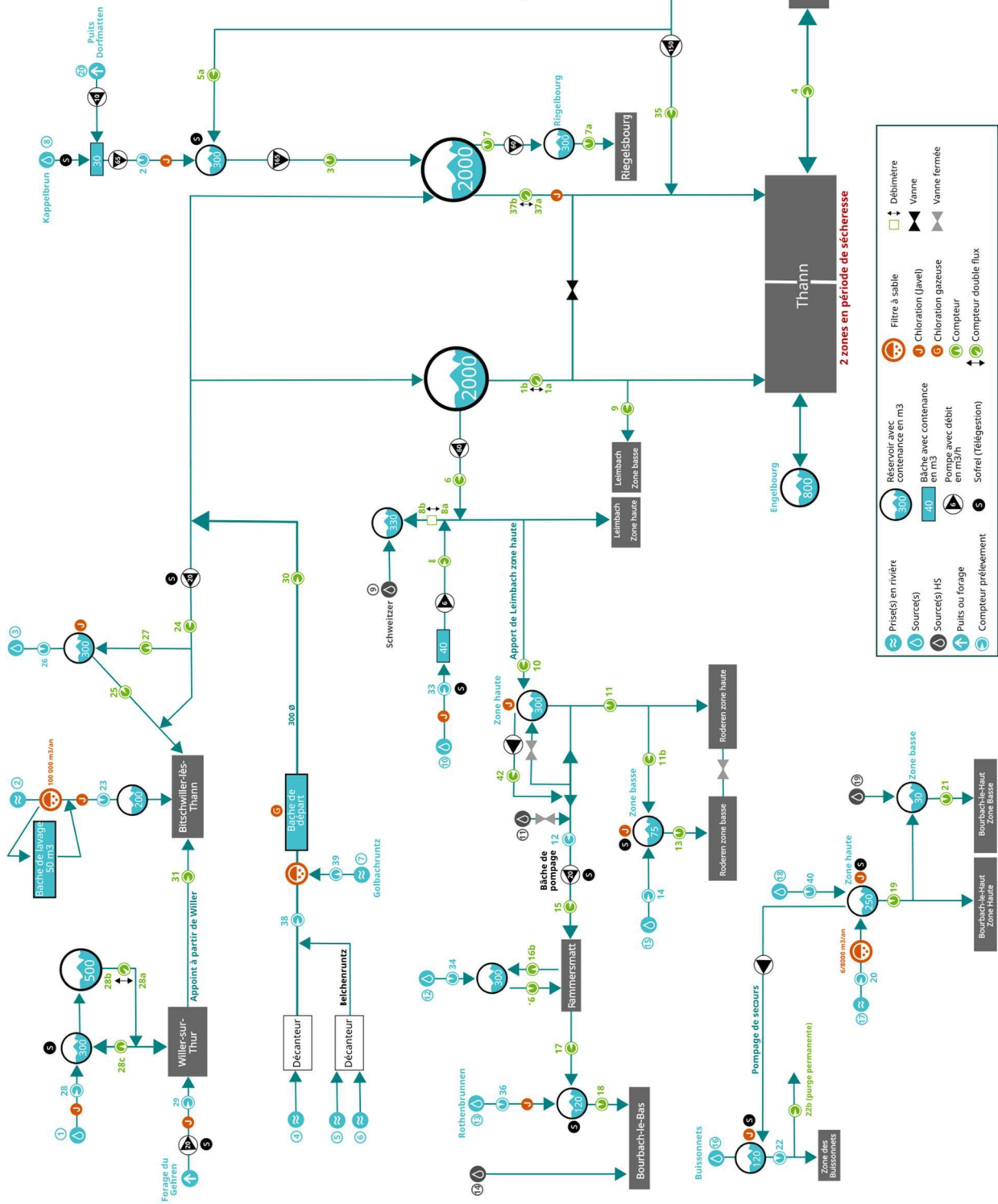
### 4) LES STATIONS DE POMPAGE / RELEVAGE

Commune	Site	Débit nominal	Unité
BITSCHWILLER-LES-THANN	SURPRESSEUR BITSCHWILLER	20	m <sup>3</sup> /h
LEIMBACH	USINE DE POMPAGE LEIMBACH	6	m <sup>3</sup> /h
RODEREN	USINE DE POMPAGE RODEREN	15	m <sup>3</sup> /h
THANN	RESERVOIR THANN 4000 m <sup>3</sup>	130	m <sup>3</sup> /h
VIEUX-THANN	STATION DE POMPAGE DE VIEUX-THANN 300 m <sup>3</sup>	170	m <sup>3</sup> /h
	STATION DE REPRISE DE VIEUX-THANN	150	m <sup>3</sup> /h
WITTELSHEIM	STATION DE REPRISE DU RESERVOIR LANGENZUG	200	m <sup>3</sup> /h

# Schéma d'alimentation en eau potable du secteur Thann



- 1 Sources 412.3 N°13-14-15-16 412.4 N°27-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39
- 2 Prise en rivière 412.3 N°40
- 3 Sources 412.3 N°41-42-43-44-45-46-47 412.4 N°83-84
- 4 Prise en rivière 3777 N°17
- 5 Prise en rivière 412.3 N°18
- 6 Prise en rivière 3777 N°19
- 7 Prise en rivière Goldbachruntz
- 8 Sources 412.4 N°81
- 9 Sources HS 412.3 N°28
- 10 Sources 412.3 N°30-31
- 11 Sources 412.3 N°20-21
- 12 Sources 412.7 N°32-33-34-35-36-37-38-39
- 13 Sources 412.7 N°25
- 14 Sources HS 412.7 N°23-24
- 15 Sources HS 412.7 N°18
- 16 Sources 412.3 N°90
- 17 Prise en rivière 412.3 N°27
- 18 Sources 412.2 N°6-7
- 19 Sources HS 412.3 N°22-23-24
- 20 Puits 412.4 N°7-8-9-10-80



# BILAN HYDRAULIQUE 2022

## 1) VOLUMES D'EAU BRUTE PRELEVES (M<sup>3</sup>)

Commune	Site	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
BITSCHWILLER-LES-THANN	Prise en rivière Bitschwiller - Steinglotz	0	0	19 242	-
BOURBACH-LE-BAS	Réservoir Bourbach-le-Bas	0	0	17 264	-
BOURBACH-LE-HAUT	Réservoir Buissonnet	0	0	283	-
BOURBACH-LE-HAUT	Usine de filtration Bourbach-le-Haut	15 402	18 512	17 265	-6,7
GOLDBACH-ALTENBACH	Prises rivière Belchenruntz	747 001	1 090 281	0	-100,0
LEIMBACH	Usine de pompage	0	0	14 971	-
MOOSCH	Pompage Gehren (alim Willer/Thur)	83 248	54 068	75 188	+39,1
RAMMERSMATT	Réservoir Rammersmatt	0	0	9 030	-
RODEREN	Réservoir Roderen - ZB	0	0	1 882	-
VIEUX-THANN	Champ captant Dorfmatte	315 386	283 706	415 243	+46,4
WILLER-SUR-THUR	Prise en rivière Goldbachruntz	498 000	63 343	0	-100,0
WILLER-SUR-THUR	Réservoir Willer/Thur - AR et NR	0	0	88 110	-
WILLER-SUR-THUR	Usine filtration Willer/Thur	0	0	963 657	-
<b>Total des volumes produits</b>		<b>1 659 037</b>	<b>1 509 910</b>	<b>1 622 135</b>	<b>7,4</b>

\*Données relevées dans le RPQS Eau de SUEZ

## 2) VOLUMES D'EAU POTABLE PRODUITS (M<sup>3</sup>)

Commune	Site	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
BITSCHWILLER-LES-THANN	Réservoir	0	0	12 005	-
BITSCHWILLER-LES-THANN	Surpresseur	0	0	22 536	-
BOURBACH-LE-BAS	Réservoir	0	0	17 162	-
BOURBACH-LE-HAUT	Réservoir Buissonnet	0	0	848	-
BOURBACH-LE-HAUT	Usine de filtration	15 402	18 512	19 767	+6,8
GOLDBACH-ALTENBACH	Prise en rivière BELCHENRUNTZ 1	796 654	1 149 462	-	-100,0
LEIMBACH	Usine de pompage	0	0	14970	-
MOOSCH	Pompage Gehren (alim WILLER/THUR)	83 248	54 068	75 188	+39,1
RAMMERSMATT	Réservoir	0	0	8 591	-
RODEREN	Réservoir	0	0	1 880	-
THANN	Réservoir riegelsbourg	0	0	36 895	-
THANN	Réservoir 4000	0	0	1 005 984	-
VIEUX-THANN	Champ captant DORFMATTEN	315 386	283 706	-	-100,0
WILLER-SUR-THUR	Prise en rivière GOLBACHRUNTZ	531 102	66 781	-	-100,0
WILLER-SUR-THUR	Réservoir	0	0	87 080	-
<b>Total des volumes produits</b>		<b>1 715 812</b>	<b>1 741 792</b>	<b>1 302 906</b>	<b>-17,1</b>

\*Données relevées dans le RPQS Eau de SUEZ

**Commentaire** : Auparavant les volumes prélevés étaient regroupés par grands sous-ensembles pour réduire le nombre de lignes dans les tableaux des volumes prélevés et des volumes produits. A partir de 2022, dans un souci de transparence et d'information, ces volumes sont détaillés par sites de prélèvement et de production.

### 3) VOLUMES D'EAU POTABLE IMPORTES ET EXPORTES (M<sup>3</sup>)

Provenance	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
IMPORTES Compteur liaison Guewenheim	194 231	291 125	<b>482 855</b>	+65,9
<b>Total des volumes d'eau potable importés</b>	<b>194 231</b>	<b>291 125</b>	<b>482 855</b>	<b>+65,9</b>
EXPORTES Compteur interconnexion Vieux-Thann	0	5 077	<b>6 903</b>	+36,0
<b>Total des volumes d'eau potable exportés</b>	<b>0</b>	<b>5 077</b>	<b>6 903</b>	<b>+36,0</b>

*\*Données relevées dans le RPQS Eau de SUEZ*

**Commentaire** : La ligne « Compteur liaison Guewenheim » correspond aux imports cumulés de Cernay et de Guewenheim (SIAEP Doller). La forte augmentation en 2021 et 2022 est en lien avec la pollution de la ressource dite du « GoldbachRuntz ».

### 4) VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION SUR PERIODE DE RELEVÉ (M<sup>3</sup>)

Désignation	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A)=(A')-(A'')	1 741 792	1 572 529	<b>1 464 825</b>	-6,8
Dont volumes eau brute prélevés (A')	1 659 037	1 509 910	<b>1 503 376</b>	-0,4
Dont volumes de service production (A'')	-82 755	-62 619	<b>38 551</b>	-161,6
Total volumes eau potable importés (B)	194 231	291 125	<b>548 139</b>	+88,3
Total volumes eau potable exportés (C)	0	5 077	<b>6 903</b>	+36,0
<b>Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)</b>	<b>1 936 023</b>	<b>1 858 577</b>	<b>2 006 061</b>	<b>+7,9</b>

*\*Données relevées dans le RPQS Eau de SUEZ*

### 5) VOLUMES CONSOMMES AUTORISÉS (M<sup>3</sup>)

Désignation	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Volumes comptabilisés (E =E' + E'')	1 408 884	1 447 685	<b>1 548 175</b>	+6,9
- dont volumes facturés (E')	1 400 290	1 444 588	<b>1 548 175</b>	+7,2
- dont volumes livrés gratuitement avec compteur (volumes dégrevés, gestes commerciaux ...) (E'')	7 964	3 097	<b>0</b>	-100,0
Volumes consommés sans comptage (F)	18 690	14 100	<b>13 485</b>	-4,4
Volumes de service du réseau (G)	6 386	16 651	<b>12 004</b>	-27,9
<b>Total volumes consommés autorisés (E + F + G) = (H)</b>	<b>1 433 960</b>	<b>1 478 436</b>	<b>1 573 664</b>	<b>+6,4</b>

*\*Données relevées dans le RPQS Eau de SUEZ*

# DISTRIBUTION ET CONSOMMATION

## 1) LE RESEAU

### a. Longueur du réseau (ml)

Diamètre / Matériau	Fonte	PE	PVC	Autres	Inconnu	Total
>50 mm	77	985	-	-	-	1 042
50-99 mm	26 891	1 669	776	-	-	29 335
100-199 mm	85 703	161	2 372	-	-	88 236
200-299 mm	18 301	-	-	-	-	18 301
300-499 mm	16 304	-	-	-	-	18 304
Inconnu	279	-	-	14	20	313
<b>Total</b>	<b>147 555</b>	<b>2 795</b>	<b>3 148</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>153 531</b>

### b. Extension du réseau en 2022

- BITSCHWILLER-LES-THANN - Chemin de l'Allenborn Ø 100 / 200 ml
- THANN - Rue du Riegelsbourg Ø 100 / 248 ml

## 2) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION EN 2022 SUR LE RESEAU D'EAU

### ↳ Renouvellement du réseau en 2022

- THANN - Rue du Kattenbachy - Pont Ø 63 / 87 ml

### ↳ Intervention sur le réseau de distribution

Indicateur	Type d'intervention	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Accessoires	Créés	2	6	+200,0
	Renouvelés	5	7	+40,0
	Supprimés	2	-	-100,0
Appareils de fontainerie	Renouvelés	7	3	-57,1
	Créés	3	1	-66,7
	Réparés	2	2	-
	Supprimés	3	3	-
	Vérifiés	62	168	+171,0
Arrêts sur le réseau	Dans le cadre du service	18	34	+88,9
Branchements	Créés	24	37	+54,2
	Modifiés	32	18	-43,8
	Renouvelés	96	71	-26,0
	Supprimés	6	15	+150,0



Compteurs	Déposés	10	<b>13</b>	+30,0
	Etalonnés ou normalisés	1	-	-100,0
	Posés	66	<b>59</b>	-10,6
	Remplacés	605	<b>1 607</b>	+165,6
Devis métrés	Réalisés	57	<b>44</b>	-22,8
Enquêtes	Clientèle	519	<b>212</b>	-59,2
Fermetures d'eau	A la demande du client	5	<b>13</b>	+160,0
Eléments de réseau	Mise à niveau	9	<b>13</b>	+44,4
Remise en eau	Sur le réseau	37	<b>21</b>	-43,2
Réparations	Fuite sur accessoire réseau	-	<b>1</b>	-
	Fuite sur branchement	16	<b>15</b>	-6,3
	Fuite sur réseau	20	<b>16</b>	-20,0
Autres		1 390	<b>1 782</b>	+28,2
<b>Total actes</b>		<b>1 767</b>	<b>4 161</b>	<b>+38,8</b>

### 3) NOMBRE D'ABONNES

Désignation	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Particuliers	6 689	<b>6 697</b>	+0,1
Collectivités	150	<b>151</b>	+0,7
Professionnels	392	<b>412</b>	+5,1
<b>TOTAL</b>	<b>7 231</b>	<b>7 260</b>	<b>+0,4</b>

### 4) VOLUMES D'EAU POTABLE VENDUS (M<sup>3</sup>)

Désignation	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Particuliers	589 537	<b>580 355</b>	-1,6
Collectivités	28 904	<b>39 219</b>	+35,7
Professionnels	816 202	<b>864 590</b>	+5,9
<b>TOTAL</b>	<b>1 434 644</b>	<b>1 484 164</b>	<b>+3,5</b>

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 1) RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Rendement du réseau de distribution (m<sup>3</sup>)\*

Volume produit (V1)	1 464 825
Volume importé (V2)	548 139
Volume exporté (V3)	6 903
Volume mis en distribution (V4)	2 006 061

Pertes (V5)	432 397
Volume consommé autorisé (V6)	1 573 664
Volume comptabilisé (V7)	1 548 175
Volume consommateurs sans comptage (V8)	13 485
Volume de service de réseau (V9)	12 004

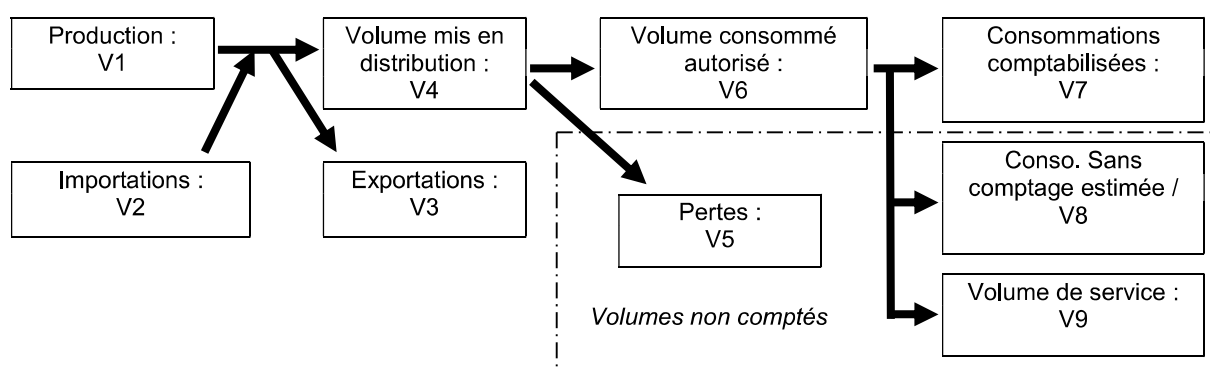
**\*Données relevées dans le RPQS Eau de SUEZ**

V3 Le rendement du réseau de distribution est de :

	2019	2020	2021	2022
Rendement	81,7 %	74,07 %	79,6 %	<b>78,52 %</b>

V2 Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante :  $Rdt = (V6+V3)/(V1+V2)$

V1 Les volumes suivants sont des volumes annuels (en m<sup>3</sup>/an) :



## 2) TABLEAU DES INDICATEURS

Les indicateurs de performance		2022	Unité	Degré de fiabilité
<b>Indicateurs du décret du 2 mai 2007</b>				
<b>D101.0</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis	17 773	Nombre	B
<b>VP.056</b>	Nombre d'abonnements	7 260	Nombre	A
<b>VP.077</b>	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	149,78	Km	A
<b>D102.0</b>	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	1,796	€ TTC/m <sup>3</sup>	A
<b>P101.1</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,3	%	A
<b>P102.1</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	94,5	%	A
<b>P104.3</b>	Rendement du réseau de distribution	78,52	%	B
<b>P103.2B</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	Points de 0 à 120	A
<b>P105.3</b>	Indice linéaire des volumes non comptés	8,38	m <sup>3</sup> /km/jour	B
<b>P106.3</b>	Indice linéaire de pertes en réseau	7,91	m <sup>3</sup> /km/jour	B
<b>P109.0</b>	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	-	Euro par m <sup>3</sup> facturé	A

Indicateurs de performance				
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,24	%	A
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la réserve en eau	80	%	B

### 3) LA PERFORMANCE RESEAU CALCULEE SUR UNE PERIODE DE RELEVÉ (DECRET 2 MAI 2007)

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) – Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)				
Désignation	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	1 936 023	1 858 577	<b>2 006 061</b>	+7,9
Volumes comptabilisés (E)	1 408 884	1 447 685	<b>1 548 175</b>	+6,9
Volumes consommés autorisés (H)	1 433 960	1 478 436	<b>1 573 664</b>	+6,4
Pertes en réseau (D-H) = (J)	502 063	380 141	<b>432 397</b>	+13,7
Volumes non comptés (D-E) = (K)	527 139	410 892	<b>457 886</b>	+11,4
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	151,83	149,55	<b>149,78</b>	+0,2
Période d'extraction des données (jours) (M)	366	365	<b>365</b>	-
<b>Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)</b>	<b>9,03</b>	<b>6,96</b>	<b>7,91</b>	<b>+13,6</b>
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)</b>	<b>9,49</b>	<b>7,53</b>	<b>8,38</b>	<b>+11,3</b>

### 4) L'ILC ET RENDEMENT GRENELLE 2

Désignation	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	1 478 436	<b>1 573 664</b>	+6,4
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	149,6	<b>149,8</b>	+0,2
Indice Linéaire de consommation (H+C) / (365 x L)	27,2	<b>28,9</b>	+6,4
Valeur du terme fixe (N)	65	<b>65</b>	-
<b>Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)</b>	<b>70,44</b>	<b>70,78</b>	<b>+0,5</b>
<b>Rendement de réseau (%) = (H + C) / (A' - A'' + B)</b>	<b>79,6</b>	<b>78,52</b>	<b>-1,4</b>



# TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)

## 1) MODALITES DE TARIFICATION

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

Au 01/01/2022		Au 01/01/2023		Variation N/N-1 (%)
<b>Part de la collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	0	Part fixe (€ HT/an)	0	
Part proportionnelle (€ HT/m³)		Part proportionnelle (€ HT/m³)		
< à 1 800 m³	0,4458	< à 1 800 m³	<b>0,4458</b>	-
De 1 801 à 36 000 m³	0,4458	De 1 801 à 36 000 m³	<b>0,4458</b>	-
< à 36 000 m³	0,4458	< à 36 000 m³	<b>0,4458</b>	-
<i>Délibération</i>	<i>12/03/2022</i>	<i>Délibération</i>	<i>12/04/2023</i>	
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	36,60	Part fixe (€ HT/an)	<b>30,42</b>	-16,9
Part proportionnelle (€ HT/m³)		Part proportionnelle (€ HT/m³)		
< à 1 800 m³	0,7230	< à 1 800 m³	0,6010	-16,9
De 1 801 à 36 000 m³	0,7148	De 1 801 à 36 000 m³	0,6010	-15,9
< à 36 000 m³	0,6959	< à 36 000 m³	0,6010	-13,6
<b>Taxes et redevances</b>				
Préservation des ressources en eau	0,0521	Préservation des ressources en eau	<b>0,0521</b>	-
Lutte contre la pollution	0,3500	Lutte contre la pollution	<b>0,3500</b>	-
TVA	5,5 %	TVA	<b>5,5 %</b>	

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ❖ du 12 mars 2022 pour le tarif au 01/01/2022
- ❖ du 12 avril 2023 pour le tarif au 01/01/2023

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage.  
Le service est assujetti à la TVA

## 2) FACTURE D'EAU TYPE

La facture eau potable est composée de quatre parties correspondant aux différents bénéficiaires.

- ✓ Une partie revenant au **Fermier**. Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m<sup>3</sup>
- ✓ Une partie revenant à la **Communauté de Communes**. Elle comprend uniquement une *part proportionnelle* au m<sup>3</sup>
- ✓ Une partie revenant à l'**Agence de l'Eau** par l'intermédiaire de deux redevances
  - ↳ *préservation de ressources en eau*. Taxe appliquée pour les prélèvements supérieurs à 10 000 m<sup>3</sup>.
  - ↳ *lutte contre la pollution*. Taxe fonction de la « zone de pression sur le milieu naturel ».
- ✓ Une partie revenant à l'**Etat**. TVA de 5.5%.

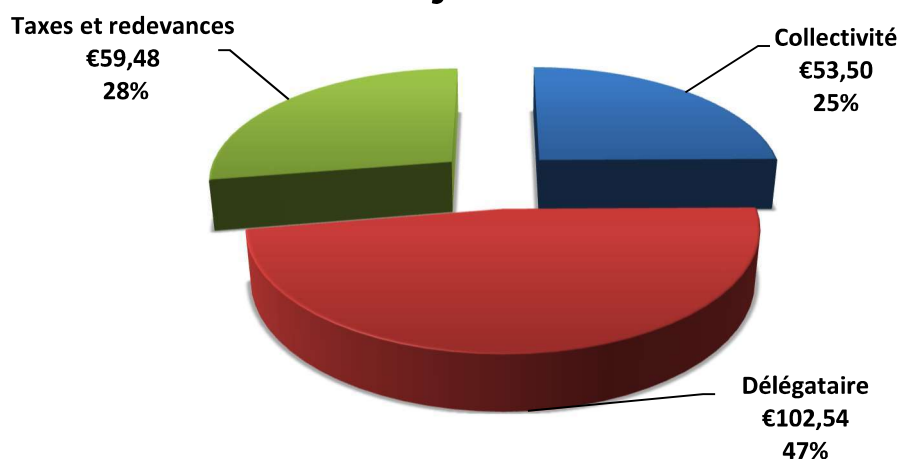
Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m<sup>3</sup> consommés sur l'année) sont les suivantes :

EAU POTABLE	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)
	Au 1er janvier 2022		Au 1er janvier 2023		
<b>Part collectivité</b>					
Part fixe annuelle (PF)	0	0	0	0	
Part proportionnelle (PP)	0,4458	53,50	<b>0,4458</b>	<b>53,50</b>	-
<b>Part délégataire</b>					
Part fixe annuelle (PF)	36,60	36,60	<b>30,42</b>	<b>30,42</b>	-16,9
Part proportionnelle (PP)	0,7230	86,76	<b>0,6010</b>	<b>72,12</b>	-16,9
Total eau potable hors taxes et redevances		176,86		<b>156,04</b>	-11,8
<b>Part Agence de l'Eau</b>					
Préservation des ressources en eau	0,0521	6,25	<b>0,0521</b>	<b>6,25</b>	-
Lutte contre la pollution	0,3500	42,00	<b>0,3500</b>	<b>42,00</b>	-
<b>TVA 5,5 %</b>		12,38		<b>11,23</b>	
<b>TOTAL eau TTC pour 120 m<sup>3</sup></b>		<b>237,49</b>		<b>215,52</b>	<b>-9,25</b>

Répartition hors taxes et redevances	Fixe	Variable	Fixe	Variable
Part collectivité	0	53,50	0	53,50
Part exploitant	36,60	86,76	30,42	72,12
Total	36,60	140,26	30,42	125,62
<b>Taxes et redevances</b>		60,63		<b>59,48</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup> (D102.0)</b>		<b>1,98</b>		<b>1,80</b>

Le rapport de la part fixe sur la totalité de la facture doit être inférieur à 30%.

### Répartition facture d'eau de 120 m<sup>3</sup> au 1er janvier 2023



### 3) RECETTES

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2022			
En euros	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
<b>TOTAL</b>	<b>2 165 322</b>	<b>2 473 791</b>	<b>+14,5</b>
<b>Exploitation du service</b>	<b>1 224 420</b>	<b>1 376 557</b>	<b>+12,4</b>
• Part fixe facturée	272 331	295 100	
• Partie proportionnelle facturée	959 157	1 055 603	
• Variation de la part estimée sur consommations	-7 068	25 854	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>819 015</b>	<b>940 659</b>	<b>+14,9</b>
• Part Collectivité	490 787	603 915	
• Redevance de prélèvement	73 921	76 538	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	254 307	260 206	
<b>Travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>62 411</b>	<b>99 674</b>	<b>+59,7</b>
• Branchements	62 411	99 674	
<b>Produits accessoires</b>	<b>59 475</b>	<b>56 901</b>	<b>-4,3</b>
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	5 371	8 629	
• Autres produits accessoires	54 104	48 272	

## SERVICE CLIENTS

### 1) ACCUEIL ET INFORMATION

Un service accueil clientèle est assuré du mardi au vendredi inclus de 08h30 à 11h30 à l'adresse suivante :

SUEZ  
17, rue Guy de Place  
68800 VIEUX-THANN

Le centre de relation clientèle est joignable du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00 aux numéros suivants :

- ✓ **0 977 408 408** pour toute demande ou réclamation
- ✓ **0 977 401 124** pour toutes les urgences techniques

### 2) LA RELATION CLIENTS

Indicateur	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Taux de réclamation FP2E (nombre/1 000 abonnés)	8,4	7,1	<b>8,4</b>	+18,3
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (jour)	1	1	<b>1</b>	-
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (%)	92,8	87,6	<b>87,4</b>	-0.23

### 3) RECOUVREMENT (P154.0)

Indicateur	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Créances irrécouvrables (€)	6 739,39	29 343,04	<b>24 173,29</b>	-17,6
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,31	1,32	<b>0,98</b>	-25,8
Montant de créances TTC hors travaux supérieurs à 6 mois	76 879,27	77 423,25	<b>75 253,10</b>	-2,8
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1,71	1,56	<b>1,62</b>	+3,8

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 1) MONTANTS FINANCIERS (COMMUNAUTE DE COMMUNES)

	2021	2022
Montants des investissements pendant le dernier exercice budgétaire (€)	415 199,04	<b>384 676,06</b>
Montants des subventions	0	<b>0</b>
Montants des contributions du budget général	0	<b>0</b>

### 2) ETAT DE LA DETTE DU SERVICE (COMMUNAUTE DE COMMUNES) (P153.2)

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre (€)	<b>1 356 313,70</b>	<b>1 242 830,07</b>
• Remboursement capital	<b>108 649,06</b>	<b>113 483,63</b>
• Remboursement intérêts	<b>64 210,83</b>	<b>59 376,26</b>

### 3) AMORTISSEMENTS (COMMUNAUTE DE COMMUNES)

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

	Montant amorti (€)	
	2021	2022
Amortissement	200 555,45	<b>194 591,78</b>

# QUALITE DE L'EAU

## 1) SURVEILLANCE DE LA QUALITE DISTRIBUEE (P101.1 ET P102.1)

### 1.1) Le contrôle de la qualité de l'eau

#### LA RESSOURCE

	Bulletin			Paramètre		
	Global	Non conforme	% conformité	Global	Non conforme	% conformité
Microbiologique	18	0	100	36	0	100
Physico-chimique	31	0	100	11 245	0	100

#### LA PRODUCTION

Contrôle sanitaire						
Type	Analyses	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% conformité
Bulletin	Microbiologique	27	2	92,6	1	96,3
Bulletin	Physico-chimique	36	23	36,1	3	91,7
Paramètre	Microbiologique	144	3	97,9	2	98,6
Paramètre	Physico-chimique	3 152	35	98,9	3	99,9

#### LA DISTRIBUTION

Contrôle sanitaire						
Type	Analyses	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% conformité
Bulletin	Microbiologique	84	5	94,0	2	97,6
Bulletin	Physico-chimique	94	62	34,0	0	100,0
Paramètre	Microbiologique	449	5	98,9	2	99,6
Paramètre	Physico-chimique	1 288	62	95,2	0	100,0

### 1.2) Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau décret du 2 mai 2007

	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non conforme (paramètre avec une limite de qualité uniquement)	% conformité
Microbiologique	111	3	97,3
Physico-chimique	55	3	94,5





## ZONE DE DISTRIBUTION : BITSCHWILLER LES THANN

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 33 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 281 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine mixte</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 1988 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SUEZ ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COM. DE COM.THANN-CERNAVY SECTEUR THANN »</p>		<p><b>BACTÉRIOLOGIE</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>15</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b></p>	
		<p><b>NITRATES</b> <b>A</b> Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>6</b> Valeur moyenne : <b>8,09 mg/L</b> Valeur maxi : <b>13 mg/L</b></p>	
		<p><b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>3</b> Nombre de mesures : <b>569</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,013 microgramme/L</b></p>	
<p><b>Quelques conseils</b></p> <p><b>ENTRETIEN</b> Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b> Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p><b>ABSENCE</b> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p><b>SÉCHERESSE</b> En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>		<p><b>FLUOR</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>0,0683 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,09 mg/L</b></p>	
<p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>		<p><b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b></p> <p><b>DURETÉ</b> Eau douce</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>6</b> Valeur moyenne : <b>6,14 °f</b> Valeur maxi : <b>7,3 °f</b></p> <p><b>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b> Eau agressive</p> <p>Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>4</b> Valeur maxi : <b>4</b></p>	

Édité le 14/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



## ZONE DE DISTRIBUTION : BOURBACH LE BAS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 8 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 273 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																																								
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine mixte.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 555 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SUEZ ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SECTEUR THANN »</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>27</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>            Années prises en compte : <b>2020, 2021, 2022</b> </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>2</b>            Valeur moyenne : <b>10,3 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>16 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>1</b>            Nombre de mesures : <b>191</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0,005 microgramme/L</b> </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>1</b>            Valeur moyenne : <b>0,06 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>0,06 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>BARYUM</th> <th>A</th> <th></th> </tr> <tr> <td>Élément principalement d'origine naturelle. Le maximum réglementaire est 0,7 mg/L sans toutefois présenter de risque pour la santé des consommateurs en deçà de 2 mg/L.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>8</b>            Valeur moyenne : <b>0,625 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>1,15 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th colspan="2">Quelques conseils</th> <th colspan="2">INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> </tr> <tr> <td> <p><b>ENTRETIEN</b></p> <p>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> </td> <td colspan="2"> <table border="1"> <thead> <tr> <th>DURETÉ</th> <th></th> <th>Eau peu calcaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>2</b>            Valeur moyenne : <b>15,3 °f</b>            Valeur maxi : <b>21,4 °f</b> </td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td> <p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b></p> <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> </td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td> <p><b>ABSENCE</b></p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> </td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td> <p><b>SÉCHERESSE</b></p> <p>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p> </td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td> <p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p> </td> <td colspan="2"></td> </tr> </tbody> </table>		BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>27</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> Années prises en compte : <b>2020, 2021, 2022</b>	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>10,3 mg/L</b> Valeur maxi : <b>16 mg/L</b>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>191</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,005 microgramme/L</b>	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,06 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,06 mg/L</b>	BARYUM	A		Élément principalement d'origine naturelle. Le maximum réglementaire est 0,7 mg/L sans toutefois présenter de risque pour la santé des consommateurs en deçà de 2 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>8</b> Valeur moyenne : <b>0,625 mg/L</b> Valeur maxi : <b>1,15 mg/L</b>	Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		<p><b>ENTRETIEN</b></p> <p>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DURETÉ</th> <th></th> <th>Eau peu calcaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>2</b>            Valeur moyenne : <b>15,3 °f</b>            Valeur maxi : <b>21,4 °f</b> </td> </tr> </tbody> </table>		DURETÉ		Eau peu calcaire	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>15,3 °f</b> Valeur maxi : <b>21,4 °f</b>	<p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b></p> <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>			<p><b>ABSENCE</b></p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>			<p><b>SÉCHERESSE</b></p> <p>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>			<p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>		
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																																								
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>27</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> Années prises en compte : <b>2020, 2021, 2022</b>																																																								
NITRATES	A	Bonne qualité																																																								
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>10,3 mg/L</b> Valeur maxi : <b>16 mg/L</b>																																																								
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																																																								
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>191</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,005 microgramme/L</b>																																																								
FLUOR	A	Très bonne qualité																																																								
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,06 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,06 mg/L</b>																																																								
BARYUM	A																																																									
Élément principalement d'origine naturelle. Le maximum réglementaire est 0,7 mg/L sans toutefois présenter de risque pour la santé des consommateurs en deçà de 2 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>8</b> Valeur moyenne : <b>0,625 mg/L</b> Valeur maxi : <b>1,15 mg/L</b>																																																								
Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																																								
<p><b>ENTRETIEN</b></p> <p>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DURETÉ</th> <th></th> <th>Eau peu calcaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>2</b>            Valeur moyenne : <b>15,3 °f</b>            Valeur maxi : <b>21,4 °f</b> </td> </tr> </tbody> </table>		DURETÉ		Eau peu calcaire	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>15,3 °f</b> Valeur maxi : <b>21,4 °f</b>																																																		
DURETÉ		Eau peu calcaire																																																								
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>15,3 °f</b> Valeur maxi : <b>21,4 °f</b>																																																								
<p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b></p> <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>																																																										
<p><b>ABSENCE</b></p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																																										
<p><b>SÉCHERESSE</b></p> <p>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>																																																										
<p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>																																																										

Édité le 23/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



## ZONE DE DISTRIBUTION : BOURBACH LE HAUT

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A	A : Eau de bonne qualité.
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 8 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 84 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine mixte</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 397 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SUEZ ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COM. DE COM.THANN-CERNAVY SECTEUR THANN »</p>		<p><b>BACTÉRIOLOGIE</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>17</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> Années prises en compte : <b>2020, 2021, 2022</b></p>	
		<p><b>NITRATES</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>1,68 mg/L</b> Valeur maxi : <b>2,4 mg/L</b></p>	
		<p><b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>175</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b> Année prise en compte : <b>2019</b></p>	
		<p><b>FLUOR</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>0,06 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,06 mg/L</b> Année prise en compte : <b>2019</b></p>	
<p><b>Quelques conseils</b></p> <p><b>ENTRETIEN</b> Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b> Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p><b>ABSENCE</b> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p><b>SÉCHERESSE</b> En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>		<p><b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b></p> <p><b>DURETÉ</b> Eau douce</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>3,85 °f</b> Valeur maxi : <b>4,6 °f</b></p>	
<p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>			

Édité le 14/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



## ZONE DE DISTRIBUTION : BOURBACH/HAUT BUISSONNETS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. L'absence d'analyses récentes disponibles ne permet pas de conclure sur la qualité de l'eau distribuée pour certains paramètres physico-chimiques.	<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 8 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 26 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : <b>SOURCE BUISSONNETS</b>. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 20 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SUEZ ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COM. DE COM. THANN-CERNAY SECTEUR THANN »</p>		<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
		Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : <b>26</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> Années prises en compte : <b>2018, 2019, 2020, 2021, 2022</b>
		<b>NITRATES</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
		Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>2,1 mg/L</b> Valeur maxi : <b>2,1 mg/L</b>
		<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	- Pas de données disponibles
		Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	
		<b>FLUOR</b>	- Pas de données disponibles
		Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
		<b>DURETÉ</b>	Eau douce
		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>3,7 °f</b> Valeur maxi : <b>3,7 °f</b>

Édité le 14/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



## ZONE DE DISTRIBUTION : LEIMBACH (ZH)

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2022</b></p> <p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.</p>	<p><b>A</b></p> <p>A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 6 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 264 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine mixte.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 364 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SUEZ ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COM. DE COM. THANN-CERNAY SECTEUR THANN »</p>	<p><b>BACTÉRIOLOGIE</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>20</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> Années prises en compte : <b>2020, 2021, 2022</b></p>
	<p><b>NITRATES</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>3,15 mg/L</b> Valeur maxi : <b>3,7 mg/L</b></p>
	<p><b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b> <b>A</b> Bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>191</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,055 microgramme/L (anthraquinone (pesticide))</b></p>
	<p><b>FLUOR</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,1 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,1 mg/L</b></p>
<p><b>Quelques conseils</b></p> <p><b>ENTRETIEN</b>  Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b>  Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p><b>ABSENCE</b>  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p><b>SÉCHERESSE</b>  En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>	<p><b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b></p> <p><b>DURETÉ</b> Eau douce</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>4,8 °f</b> Valeur maxi : <b>7,4 °f</b></p> <p><b>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b> Eau agressive</p> <p>Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>4</b> Valeur maxi : <b>4</b></p>
<p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p> Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>	

Édité le 14/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



## ZONE DE DISTRIBUTION : RAMMERSMATT

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A	Eau de bonne qualité
		B	Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
		C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
		D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 8 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 266 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine mixte.
Elle fait l'objet d'un traitement.
Votre réseau alimente 229 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SUEZ ».
Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COM. DE COM.THANN-CERNAVY SECTEUR THANN »

Quelques conseils	
 <b>ENTRETIEN</b>	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
 <b>RÉSEAU PRIVÉ</b>	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
 <b>ABSENCE</b>	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
 <b>SÉCHERESSE</b>	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a>

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : <b>26</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> Années prises en compte : <b>2020, 2021, 2022</b>
<b>NITRATES</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : <b>4</b> Valeur moyenne : <b>1,9 mg/L</b> Valeur maxi : <b>4 mg/L</b>
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>A</b> Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : <b>2</b> Nombre de mesures : <b>380</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,07 microgramme/L (ethephon)</b>
<b>FLUOR</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>0,0699 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,07 mg/L</b>
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
<b>DURETÉ</b>	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : <b>4</b> Valeur moyenne : <b>6,26 °f</b> Valeur maxi : <b>8,2 °f</b>
<b>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>	Eau agressive
Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>4</b> Valeur maxi : <b>4</b>

Édité le 14/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



## ZONE DE DISTRIBUTION : RODEREN ZONE BASSE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 6 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 273 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																											
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine mixte</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 501 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SUEZ ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SECTEUR THANN »</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>20</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>            Années prises en compte : <b>2020, 2021, 2022</b> </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>2</b>            Valeur moyenne : <b>9,65 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>11 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>1</b>            Nombre de mesures : <b>191</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0,018 microgramme/L</b> </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>1</b>            Valeur moyenne : <b>0,06 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>0,06 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th colspan="2">Quelques conseils</th> <th colspan="2">INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> </tr> <tr> <td> <p><b>ENTRETIEN</b>  Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b>  Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p><b>ABSENCE</b>  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p><b>SÈCHERESSE</b>  En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p> </td> <td colspan="2"> <table border="1"> <thead> <tr> <th>DURETÉ</th> <th>Eau peu calcaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>2</b>            Valeur moyenne : <b>15,1 °f</b>            Valeur maxi : <b>16,8 °f</b> </td> </tr> <tr> <th>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</th> <th>Eau agressive</th> </tr> <tr> <td>Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.</td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>1</b>            Valeur moyenne : <b>4</b>            Valeur maxi : <b>4</b> </td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td> <p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p> Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p> </td> <td colspan="2"></td> </tr> </tbody> </table>		BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>20</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> Années prises en compte : <b>2020, 2021, 2022</b>	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>9,65 mg/L</b> Valeur maxi : <b>11 mg/L</b>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>191</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,018 microgramme/L</b>	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,06 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,06 mg/L</b>	Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		<p><b>ENTRETIEN</b>  Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b>  Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p><b>ABSENCE</b>  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p><b>SÈCHERESSE</b>  En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DURETÉ</th> <th>Eau peu calcaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>2</b>            Valeur moyenne : <b>15,1 °f</b>            Valeur maxi : <b>16,8 °f</b> </td> </tr> <tr> <th>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</th> <th>Eau agressive</th> </tr> <tr> <td>Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.</td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>1</b>            Valeur moyenne : <b>4</b>            Valeur maxi : <b>4</b> </td> </tr> </tbody> </table>		DURETÉ	Eau peu calcaire	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>15,1 °f</b> Valeur maxi : <b>16,8 °f</b>	ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive	Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>4</b> Valeur maxi : <b>4</b>	<p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p> Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>		
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																											
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>20</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> Années prises en compte : <b>2020, 2021, 2022</b>																																											
NITRATES	A	Bonne qualité																																											
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>9,65 mg/L</b> Valeur maxi : <b>11 mg/L</b>																																											
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																																											
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>191</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,018 microgramme/L</b>																																											
FLUOR	A	Très bonne qualité																																											
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,06 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,06 mg/L</b>																																											
Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																											
<p><b>ENTRETIEN</b>  Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b>  Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p><b>ABSENCE</b>  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p><b>SÈCHERESSE</b>  En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DURETÉ</th> <th>Eau peu calcaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>2</b>            Valeur moyenne : <b>15,1 °f</b>            Valeur maxi : <b>16,8 °f</b> </td> </tr> <tr> <th>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</th> <th>Eau agressive</th> </tr> <tr> <td>Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.</td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>1</b>            Valeur moyenne : <b>4</b>            Valeur maxi : <b>4</b> </td> </tr> </tbody> </table>		DURETÉ	Eau peu calcaire	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>15,1 °f</b> Valeur maxi : <b>16,8 °f</b>	ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive	Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>4</b> Valeur maxi : <b>4</b>																																			
DURETÉ	Eau peu calcaire																																												
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>15,1 °f</b> Valeur maxi : <b>16,8 °f</b>																																												
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive																																												
Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>4</b> Valeur maxi : <b>4</b>																																												
<p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p> Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>																																													

Édité le 14/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/jeau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : RODEREN ZONE HAUTE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 5 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 264 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine mixte</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 401 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SUEZ ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COM. DE COM.THANN-CERNEY SECTEUR THANN »</p>		<p><b>BACTÉRIOLOGIE</b></p> <p><b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>19</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> Années prises en compte : <b>2020, 2021, 2022</b></p>	
		<p><b>NITRATES</b></p> <p><b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>3,95 mg/L</b> Valeur maxi : <b>4 mg/L</b></p>	
		<p><b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b></p> <p><b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>189</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,007 microgramme/L</b></p>	
<p><b>Quelques conseils</b></p> <p><b>ENTRETIEN</b>  Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b>  Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p><b>ABSENCE</b>  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p><b>SÉCHÉRESSE</b>  En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>		<p><b>FLUOR</b></p> <p><b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,06 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,06 mg/L</b></p>	
<p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p> Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eapotable.sante.gouv.fr">www.eapotable.sante.gouv.fr</a></p>		<p><b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b></p> <p><b>DURETÉ</b></p> <p>Eau douce</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>7,25 °f</b> Valeur maxi : <b>8,1 °f</b></p>	
		<p><b>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b></p> <p>Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>4</b> Valeur maxi : <b>4</b></p>	

Édité le 14/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>





## ZONE DE DISTRIBUTION : THANN VIEUX THANN LEIMBACH ZB

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2022</b></p> <p>L'eau distribuée a présenté ponctuellement une qualité bactériologique dégradée sans risque pour la santé. Des actions destinées à améliorer sa qualité ont été menées. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres</p>	<p><b>D</b></p> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 48 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 312 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine mixte</p>
<p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p>
<p>Votre réseau alimente 11127 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SUEZ ».</p>
<p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COM. DE COM.THANN-CERNAVY SECTEUR THANN »</p>

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	D	Anomalies ponctuelles
---------------	---	-----------------------

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **38**  
Conformité : **92 %**  
Valeur maxi : **6 n/100 ml**

NITRATES	A	Très bonne qualité
----------	---	--------------------

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**  
Valeur moyenne : **3,44 mg/L**  
Valeur maxi : **5,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
--------------------------------------	---	--------------------

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**  
Nombre de mesures : **400**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0,011 microgramme/L**

FLUOR	A	Très bonne qualité
-------	---	--------------------

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**  
Valeur moyenne : **0,08 mg/L**  
Valeur maxi : **0,09 mg/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
--------	-----------

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**  
Valeur moyenne : **4,64 °f**  
Valeur maxi : **6,8 °f**

ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive
----------------------------	---------------

Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Nombre de prélèvements : **2**  
Valeur moyenne : **4**  
Valeur maxi : **4**

Quelques conseils	
<p><b>ENTRETIEN</b></p>	<p>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p>
<p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b></p>	<p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>
<p><b>ABSENCE</b></p>	<p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>
<p><b>SÉCHERESSE</b></p>	<p>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>

Pour aller plus loin	
	<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>

Édité le 22/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



## ZONE DE DISTRIBUTION : WILLER SUR THUR

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 17 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 275 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 1780 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SUEZ ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COM. DE COM.THANN-CERNAY SECTEUR THANN »</p>		<p><b>BACTÉRIOLOGIE</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>17</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b></p>	
		<p><b>NITRATES</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>4</b> Valeur moyenne : <b>8,22 mg/L</b> Valeur maxi : <b>10 mg/L</b></p>	
		<p><b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>2</b> Nombre de mesures : <b>380</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,013 microgramme/L</b></p>	
		<p><b>FLUOR</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>0,059 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,08 mg/L</b></p>	
<p><b>Quelques conseils</b></p> <p><b>ENTRETIEN</b> Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b> Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> <p><b>ABSENCE</b> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p><b>SÉCHERESSE</b> En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>		<p><b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b></p> <p><b>DURETÉ</b> Eau douce</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>4</b> Valeur moyenne : <b>5,73 °f</b> Valeur maxi : <b>6,2 °f</b></p>	
<p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>		<p><b>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b> Eau agressive</p> <p>Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>4</b> Valeur maxi : <b>4</b></p>	

Édité le 14/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

# PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2023

## *Entretien et réhabilitation des réseaux*

---

- Remplacement de vannes principales
- Renouvellement des branchements d'eau
- Rénovation des ouvrages de captage, filtre secteur de Thann

## *Cernay*

---

- Renouvellement conduite AEP rue de la Douane (Ø 150 / 560 ml + Ø 100 / 20 ml)

## *Thann*

---

- Interconnexion Cernay-Thann

## *Wattwiller*

---

- Renouvellement conduite AEP rue de Sultz (Ø 150 / 705 ml + Ø 100 / 35 ml)

## *Sur l'ensemble du territoire de Thann-Cernay*

---

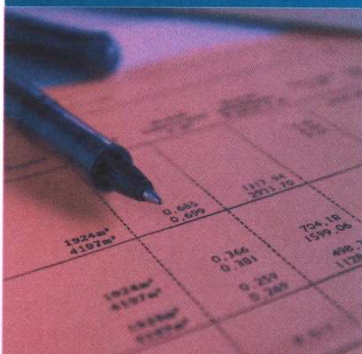
- Planning des travaux suite à l'étude-diagnostic et schéma directeur du système d'alimentation en eau potable.



Édition mars 2023  
CHIFFRES 2022

## Note d'information sur les redevances

### L'agence de l'eau vous informe



#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,00 euros TTC par m<sup>3</sup> (SISPEA - données agrégées disponibles - 2020).

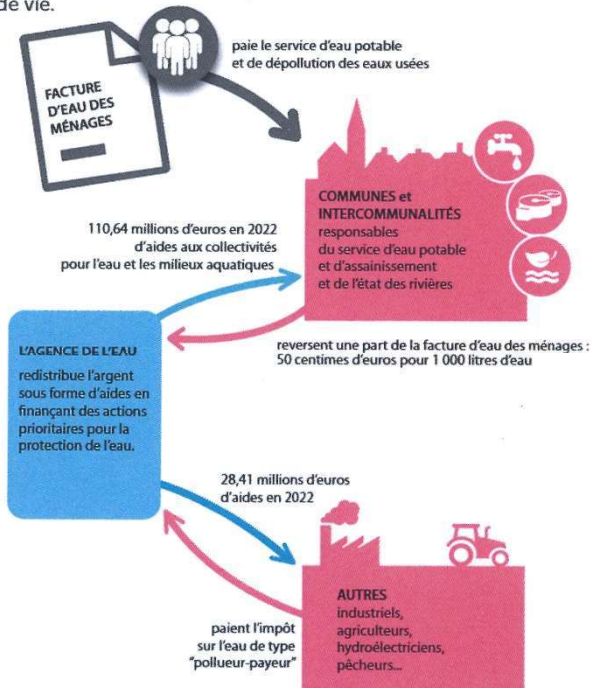
[www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)

#### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



#### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2022...



### CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr) > documents de planification

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
 Rozérieulles - BP 30019  
 57161 Moulins-lès-Metz cedex  
 Tél. 03 87 34 47 00  
 agence@eau-rhin-meuse.fr

## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité       
 de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr)



Retrouvez toutes les ressources sur le site  
<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

→ [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)





Présenté au Conseil de Communauté de Communes de Thann-Cernay .....

### ***Exploitation en régie***

---

Présenté :

- au Conseil Municipal de la ville de Cernay le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Steinbach le .....
- au Conseil Municipal de la commune d'Uffholtz le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Wattwiller le .....

### ***Exploitation en délégation de service public***

---

Présenté :

- au Conseil Municipal de la commune de Bitschwiller-les-Thann le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Bas le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Haut le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Leimbach le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Rammersmatt le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Roderen le .....
- au Conseil Municipal de la ville de Thann le .....
- au Conseil Municipal de la ville de Vieux-Thann le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Willer-sur-Thur le .....

A Cernay, le

Le Vice-Président,



# LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT



# LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

---

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
1) Exploitation en régie (D201.0) .....	5
2) Exploitation en délégation de service public (D201.0) .....	5
3) Exploitation par la Syndicat Mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (D201.0).....	5

## Exploitation en régie

---

<b>LE RESEAU .....</b>	<b>9 à 12</b>
1) Les abonnés .....	9
2) Les volumes assujettis à l'assainissement.....	9
3) Les volumes assujettis à l'épuration .....	9
4) Le réseau .....	9 à 11
5) Enquêtes de conformité de branchements.....	11
6) Inspections télévisées (ITV) .....	12
7) Travaux d'entretien et de réparations en 2022 sur l'ensemble des réseaux .....	12 à 13
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>13</b>
1) Tableau des indicateurs .....	13
<b>INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>14 à 15</b>
1) La tarification (D204.0).....	14 à 15
<b>INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES .....</b>	<b>16</b>
1) Les composants d'une facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m <sup>3</sup> sur l'année) .....	16
<b>AUTRES INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>17 à 18</b>
1) La balance générale du compte administratif 2022 .....	17
2) La dette .....	18

# Exploitation en délégation de service public

---

<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>23</b>
1) Mode de gestion du service .....	23
<b>EXPLOITATION .....</b>	<b>23 à 26</b>
1) Les volumes assujettis à l'assainissement .....	23
2) Le réseau .....	23 à 24
3 Travaux d'entretien et de réparations en 2022 sur l'ensemble des réseaux .....	24 à 26
<b>QUALITE DU SERVICE .....</b>	<b>26</b>
1) Les abonnés .....	26
2) Relation clients .....	26
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>27</b>
1) Tableau des indicateurs .....	27
<b>TARIFICATION DU SERVICE .....</b>	<b>28 à 30</b>
1) Modalité de tarification .....	28
2) Facture type .....	28 à 29
3) Recettes .....	30
4) Taux d'impayés (P257.1) .....	30
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>30 à 31</b>
1) Montants financiers .....	30
2) Etat de la dette du service (P256.2) .....	31
3) Amortissements .....	31
<b>PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2023 .....</b>	<b>32</b>

## La station de traitement des eaux usées

---

<b>LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES .....</b>	<b>36 à 43</b>
1) Descriptif de l'installation .....	36 à 37
2) L'inventaire du patrimoine .....	38
3) Traitement des eaux usées reçues par la station .....	38 à 42
3) Bilan financier .....	43

# INTRODUCTION

## Le territoire concerné et les missions

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est composée de 16 communes.

La gestion de l'assainissement est divisée en 3 secteurs :

### 1. Exploitation en régie (D201.0)

La population desservie (données INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2022) est la suivante :

➤ Cernay	11 684 hab.
➤ Steinbach	1 378 hab.
➤ Uffholtz	1 741 hab.
➤ Wattwiller	1 722 hab.

**Population totale 16 525 hab.**

Les effluents des 4 communes convergent vers la station de traitement des eaux usées de Cernay.

### 2. Exploitation en délégation de service public (D201.0)

La délégation de service public a été confiée à SUEZ par délibération du 8 mars 2010 mais les investissements et les projets sont gérés par les services techniques de la CCTC.

La population desservie (données INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2022) est la suivante :

#### ↳ Vers la station de traitement des eaux usées de Cernay :

➤ Bitschwiller-les-Thann	2 025 hab.
➤ Leimbach	938 hab.
➤ Rammersmatt	235 hab.
➤ Roderen	932 hab.
➤ Thann	7 915 hab.
➤ Vieux-Thann	2 866 hab.
➤ Willer-sur-Thur	1 819 hab.

#### ↳ Vers la station de traitement des eaux usées de Guewenheim :

➤ Bourbach-le-Bas	571 hab.
➤ Bourbach-le-Haut	427 hab.

**Population totale 17 728 hab.**

### 3. Exploitation par le Syndicat Mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (D201.0)

La population desservie (données INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2022) est la suivante :

➤ Aspach-le-Bas	1 343 hab.
➤ Aspach-Michelbach	1 815 hab.
➤ Schweighouse/Thann	782 hab.

**Population totale 3 940 hab.**

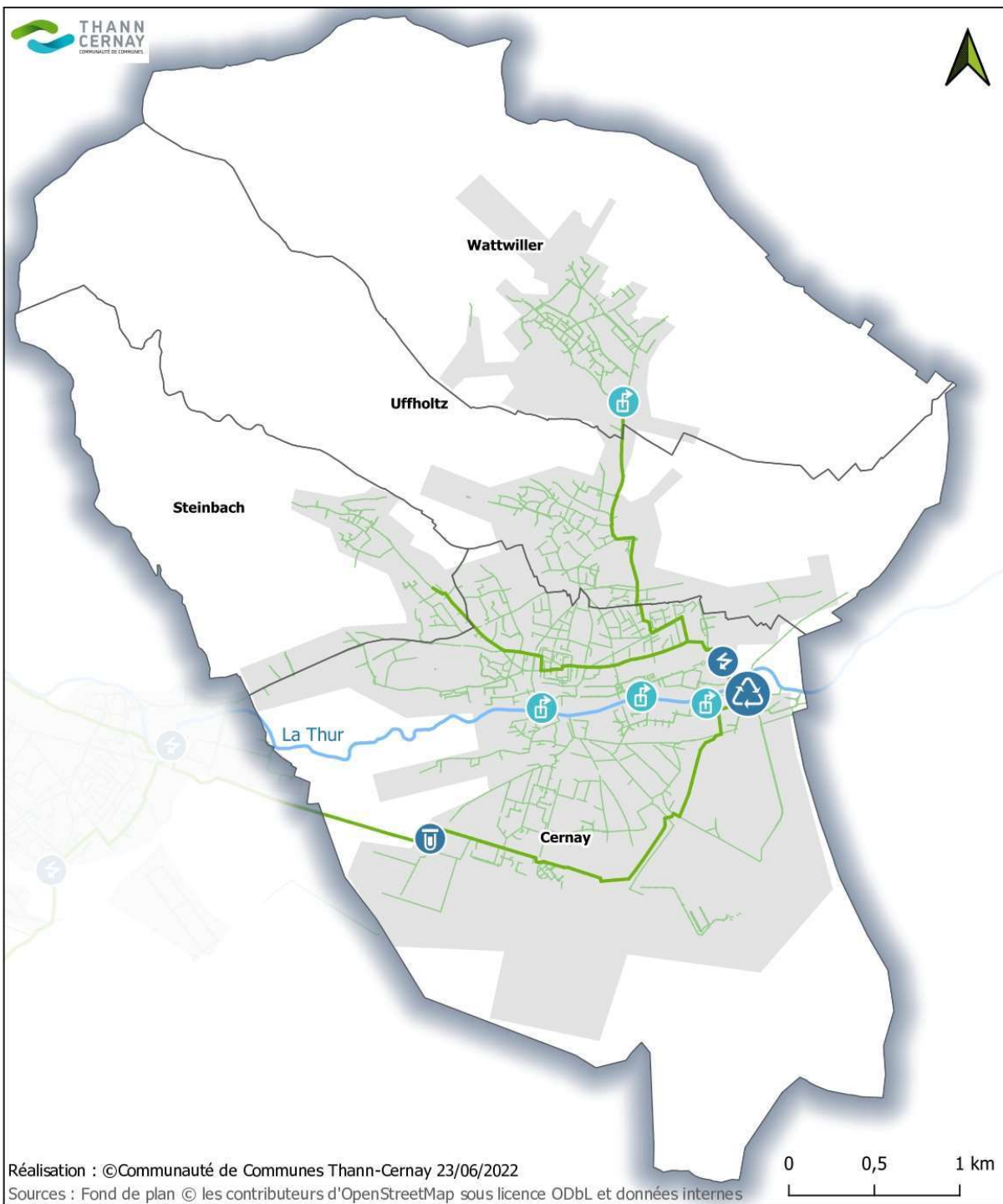
# Exploitation en régie







**Communauté de communes de Thann-Cernay : secteur Cernay**  
**Plan simplifié du réseau d'assainissement**



Ouvrages	Réseaux	Zone
Station d'épuration des eaux usées	Réseaux intercommunaux	Communes concernées
Station de contrôle Saint-André	Réseaux communaux	Zone urbanisée
Bassin d'orage		
Déversoir d'orage		

# LE RESEAU

## 1) LES ABONNES

### NOMBRE D'ABONNES RACCORDES OU RACCORDABLES PAR COMMUNE

	2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	3 506	3 544	3 624	<b>3 680</b>	+1,5
STEINBACH	584	596	597	<b>598</b>	+0,2
UFFHOLTZ	738	740	746	<b>746</b>	-
WATTWILLER	772	773	779	<b>781</b>	+0,3
<b>TOTAL</b>	<b>5 600</b>	<b>5 653</b>	<b>5 746</b>	<b>5 805</b>	<b>+1,0</b>

## 2) LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

	Particuliers		Grands consommateurs		Total		Variation N/N-1 (%)
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	
CERNAY	501 076	<b>512 875</b>	121 753	<b>145 120</b>	622 829	<b>657 995</b>	+5,6
STEINBACH	53 719	<b>55 253</b>	-	-	53 719	<b>55 253</b>	+2,9
UFFHOLTZ	71 294	<b>72 663</b>	-	-	71 294	<b>72 663</b>	+1,9
WATTWILLER	70 215	<b>74 682</b>	10 853	<b>13 020</b>	81 068	<b>87 702</b>	+8,2
<b>TOTAL</b>	<b>696 304</b>	<b>715 473</b>	<b>132 606</b>	<b>158 140</b>	<b>828 910</b>	<b>873 613</b>	<b>+5,4</b>

## 3) LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'EPURATION

	Particuliers		Grands consommateurs		Total		Variation N/N-1 (%)
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	
CERNAY	496 127	<b>507 093</b>	84 180	<b>88 320</b>	580 307	<b>593 413</b>	+2,3
STEINBACH	53 719	<b>54 792</b>	-	-	53 719	<b>54 792</b>	+2,0
UFFHOLTZ	71 294	<b>72 663</b>	-	-	71 294	<b>72 663</b>	+1,9
WATTWILLER	70 215	<b>74 682</b>	10 853	<b>13 028</b>	81 068	<b>87 710</b>	+8,2
<b>TOTAL</b>	<b>691 355</b>	<b>709 230</b>	<b>95 033</b>	<b>101 348</b>	<b>786 388</b>	<b>808 578</b>	<b>+2,8</b>

## 4) LE RESEAU

### a) Longueur du réseau fin 2022

La longueur totale du réseau géré en régie par la Communauté de Communes est de 108,16 kilomètres en eaux usées dont 5,14 kilomètres de refoulement et 39,30 kilomètres de réseau d'eaux pluviales.

**b) Extension du réseau**

- CERNAY - Lotissement Terre Déline – extension du Ø 200 / 326 ml collecteur (eaux usées strictes)

**c) Renouvellement du réseau**

- STEINBACH - Rue du Silberthal - Renouvellement du collecteur Ø 200 / 100 ml et mise en séparatif (tranche 1)

**d) Amélioration du réseau**

- CERNAY - Rue d'Aspach – Etanchéification de la station de comptage St-André par injection de résine aquaréactive
- WATTWILLER - Rue des Bains - Etanchéification d'un regard de visite par injection de résine aquaréactive

**e) Nombre d'ouvrages à entretenir**

	CERNAY	STEINBACH	UFFHOLTZ	WATTWILLER	TOTAL
Avaloirs	1 124	230	335	373	<b>2 062</b>
Dessableurs	6	12	9	4	<b>31</b>
Déversoirs d'orage	8	7	5	14	<b>34</b>
Stations de refoulement	6	0	1	0	<b>7</b>
Déshuileurs-débourbeurs	98	4	3	-	<b>101</b>
Bassins de pollution	800 m <sup>3</sup>	-	1000 m <sup>3</sup>	300 m <sup>3</sup>	<b>2 100 m<sup>3</sup></b>

**f) Les postes de relèvement**

Inventaire des installations de relevage			
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal
ASPACH-LE-HAUT	Rue des Genêts (PR PATC 1)	2008	54 m <sup>3</sup> /h
ASPACH-LE-HAUT	Rue des Genêts (PR PATC 2)	2008	54 m <sup>3</sup> /h
CERNAY	Rue d'Aspach (DO 1000 m <sup>3</sup> )	2007	54 m <sup>3</sup> /h
CERNAY	Rue de l'Europe (PR 1)	2000	61 m <sup>3</sup> /h
CERNAY	Rue de l'Europe (PR 2)	2014	156 m <sup>3</sup> /h
CERNAY	Impasse des Hérons	1980	37 m <sup>3</sup> /h
CERNAY	Rue de la Saugé	2007	97 m <sup>3</sup> /h
CERNAY	Rue de Wittelsheim	2016	198 m <sup>3</sup> /h
UFFHOLTZ	Rue de la Scierie	1995	21 m <sup>3</sup> /h
UFFHOLTZ	Rue des Seigneurs (BO 1000 m <sup>3</sup> )	2007	54 m <sup>3</sup> /h
WATTWILLER	Rue de Guebwiller (BO 300 m <sup>3</sup> )	2007	54 m <sup>3</sup> /h

**g) Inventaire des déversoirs d'orage**

Inventaire des rejets au milieu naturel		
Commune	Site	
	Voie	Identifiant du DO
CERNAY	Rue de Steinbach	C1
CERNAY	Quai des Platanes	C2
CERNAY	Rue d'Aspach	C3
CERNAY	Rue des Fabriques	C4
CERNAY	Rue des Fabriques	C5
CERNAY	Rue du Laurier	C6
STEINBACH	Rue du Silberthal	S1
STEINBACH	Rue du Vieil-Armand	S2
STEINBACH	Grand'Rue	S3
STEINBACH	Rue des Jardins	S4
STEINBACH	Route de Cernay	S5
STEINBACH	Rue Bellevue	S6
STEINBACH	Rue des Vignes	S7
UFFHOLTZ	Rue de Thann	U1
UFFHOLTZ	Rue des Pommiers	U2
UFFHOLTZ	Rue de Soultz	U3
UFFHOLTZ	Rue des Seigneurs	U4
WATTWILLER	Rue de la 1 <sup>ère</sup> Armée	Wa1
WATTWILLER	Rue des Bains	Wa2
WATTWILLER	Rue de la 1 <sup>ère</sup> Armée	Wa3
WATTWILLER	Rue de la 1 <sup>ère</sup> Armée	Wa4
WATTWILLER	Rue du Moulin	Wa5
WATTWILLER	Rue du Cimetière	Wa6
WATTWILLER	Rue des Ecoles	Wa7
WATTWILLER	Rue du Vieil-Armand	Wa8
WATTWILLER	Rue de la 1 <sup>ère</sup> Armée	Wa9
WATTWILLER	Rue de la Victoire	Wa10
WATTWILLER	Rue de Soultz	Wa11
WATTWILLER	Rue Sainte-Barbe	Wa12
WATTWILLER	Rue Sainte-Barbe	Wa13
WATTWILLER	Rue de Guebwiller	Wa14

**5) ENQUETES DE CONFORMITE DE BRANCHEMENTS**

	2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Secteur CERNAY	282	304	274	<b>328</b>	+19,7
Secteur THANN	312	235	381	<b>359</b>	-5,8
Secteur PATC ASPACH-MICHELBAACH	-	-	-	<b>2</b>	-
<b>Nombre d'enquêtes totales</b>	<b>594</b>	<b>539</b>	<b>655</b>	<b>689</b>	<b>+5,2</b>

## 6) INSPECTIONS TELEVISEES (ITV)

	Unité	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Secteur CERNAY	ml	3 705	1633	<b>3 290</b>	+101,5
Secteur THANN	ml	5 029	270	<b>1 739</b>	+544,1
<b>Linéaire total inspecté</b>		<b>8 734</b>	<b>1903</b>	<b>5 029</b>	<b>+164,3</b>

## 7) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS EN 2022 SUR L'ENSEMBLE DES RESEAUX

En 2022, comme les années précédentes, la Communauté de Communes a réalisé, dans l'ensemble des 4 communes, des travaux d'entretien et de réparation effectués par nos services et, au besoin, par des sociétés privées disposant de véhicules combiné-hydrocureurs et des entreprises de travaux publics, comme détaillé ci-après.

Quelques chiffres d'entretien d'ouvrage :

### a) Curage – Entretien des ouvrages

	Unité	2020	2021	2022	Variation N/N-1(%)
Collecteurs Eaux Usées (curage)	ml	2 555	5 633	<b>6 210</b>	+10,2
Branchements (curage)	unités	110	95	<b>105</b>	+10,5
Avaloirs d'eaux pluviales (entretien)	unités	410	66	<b>1 613</b>	+2343,9
Regards de visite (entretien)	unités	54	40	<b>133</b>	+232,5
Dessableurs (entretien)	unités	2	2	<b>34</b>	+1600,0
Fosses septiques (vidange)	unités	36	66	<b>44</b>	-33,3

### b) Interventions – Réparations sur le réseau

Réseau	Unité	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Réfection de cunettes	unités	18	14	<b>6</b>	-57,1
Réparation avaloirs	unités	3	-	-	-
Réparation branchements	unités	6	8	<b>4</b>	-50,0
Renouvellement branchements	unités	17	21	<b>31</b>	+47,6
Renouvellement/mise à niveau tampons	unités	35	50	<b>17</b>	-66,0
Réparation sur regard de visite	unités	4	8	<b>10</b>	+25,0
Réparation sur réseau	unités	1	2	<b>1</b>	-50,0
Branchement neuf	unités	27	-	-	-

c) Interventions – Postes de relèvement

Poste de relèvement	Unité	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Réparation pompe	unités	2	0	1	-
Renouvellement pompe	unités	2	2	1	-50,0
Nettoyage et vidange des postes	unités	10	10	9	-10,0

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce chapitre présente les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et la performance du service demandés par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007.

### 1) TABLEAU DES INDICATEURS

Indicateur		2022	Unité	Degré de fiabilité
<b>Indicateurs du décret du 2 mai 2007</b>				
<b>D201.0</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées unitaire ou séparatif	16 384	Nombre	A
<b>VP.056</b>	Nombre d'abonnements	5 822	Nombre	A
<b>VP.199</b>	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire	91,09	Km	B
<b>VP.200</b>	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif	17,07	Km	B
<b>D202.4</b>	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,18	€ TTC/m <sup>3</sup>	A
<b>P202.2B</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95	Valeur de 0 à 120	B
<b>Indicateurs de performance</b>				
<b>P201.1</b>	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,16	%	A
<b>D202.0</b>	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	19	Nombre	A
<b>D203.0</b>	Quantité de boues issues des ouvrages d'assainissement	700	TMS	A
<b>P206.3</b>	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100	%	A
<b>P252.2</b>	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	9,2	Points	B

# INDICATEURS FINANCIERS

## 1) LA TARIFICATION (D204.0)

Le service d'assainissement n'est pas assujéti à la T.V.A en 2022. Il est assujéti à compter de 2023 (TVA 10%).

Son tarif est ventilé de la manière suivante :

ASSAINISSEMENT (euros HT)	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)	2023
Assainissement	1,2650	1,3650	1,4150	+3,7	1,4150
Part épuration délégataire	0,4587	0,4800	0,5287	+10,1	0,5940
Modernisation des réseaux de collecte	0,2330	0,2330	0,2330	-	0,2330
<b>TOTAL</b>	<b>1,9567</b>	<b>2,0780</b>	<b>2,1767</b>	<b>+4,75</b>	<b>2,2420</b>

Il existe également une modulation tarifaire en fonction du volume consommé.

### TARIF GRANDS CONSOMMATEURS 2022

TRANCHES	M3	ASSAINISSEMENT (euros HT)				TOTAL
		COEF.	Part assain.	part épur. délégataire	Modern. réseaux	
1 à 6 000	6 000	1,00	1,4150	0,5287	0,2330	<b>2,1767</b>
6 001 à 12 000	6 000	0,90	1,2735	0,5023	0,2330	<b>2,0088</b>
12 001 à 24 000	12 000	0,80	1,1320	0,4758	0,2330	<b>1,8408</b>
Au-delà de 24 001		0,70	0,9905	0,4230	0,2330	<b>1,6465</b>

### TARIF GRANDS CONSOMMATEURS 2023

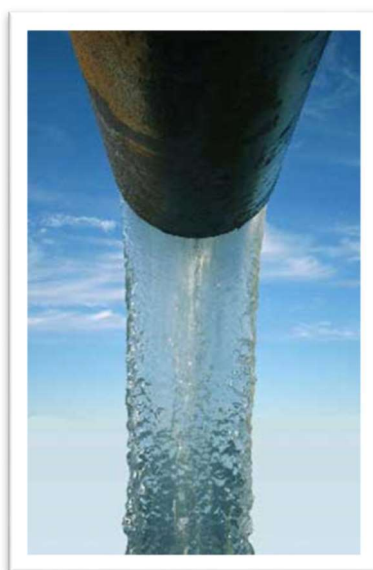
TRANCHES	M3	ASSAINISSEMENT (euros HT)				TOTAL
		COEF.	Part assain.	part épur. délégataire	Modern. réseaux	
1 à 6 000	6 000	1,00	1,4150	0,5940	0,2330	<b>2,2420</b>
6 001 à 12 000	6 000	0,90	1,2735	0,5940	0,2330	<b>2,1005</b>
12 001 à 24 000	12 000	0,80	1,1320	0,5940	0,2330	<b>1,9590</b>
Au-delà de 24 001		0,70	0,9905	0,5940	0,2330	<b>1,8175</b>

## LES GRANDS CONSOMMATEURS

ETABLISSEMENTS	Consommation 2021 (en m <sup>3</sup> )	Consommation 2022 (en m <sup>3</sup> )	Variation N/N-1 (%)
CENTRE HOSPITALIER Cernay	12 162	<b>10 448</b>	-14,1
CENTRE AQUATIQUE Cernay	à l'arrêt (anc.piscine)	<b>4 342</b>	-
VALMET SAS Cernay	9 924	<b>8 782</b>	-11,5
CORTEVA Cernay	11 996	<b>21 930</b>	+82,8
CORTEVA Sat 1 Uffholtz	3 384	<b>4 650</b>	+37,4
HANNECARD Cernay	1 889	<b>3 028</b>	+60,3
BIMA 83 Cernay	13 059	<b>21 162</b>	+62,0
ENDRESS HAUSER Cernay	6 733	<b>5 704</b>	-15,3
E. LECLERC SODICER Cernay	6 567	<b>8 386</b>	+27,0
BODYCOT HIT Cernay	4 215	<b>3 926</b>	-6,9
CAMPING DES SOURCES Wattwiller	10 853	<b>13 028</b>	+20,0
Institut Saint-André* (y compris zone horticole)	51 824	<b>49 502</b>	-4,5
<b>TOTAL</b>	<b>132 606</b>	<b>154 898</b>	<b>+16,8</b>

\*L'Institut Saint-André est approvisionné en eau par le Syndicat des Eaux de Guewenheim, mais les eaux usées sont évacuées vers le réseau de Cernay.

**Commentaire** : Le Centre Hospitalier, Du Pont De Nemours et BIMA 83 ne sont pas assujettis à la redevance d'épuration car ces entreprises sont conventionnées pour leurs rejets d'eaux usées.



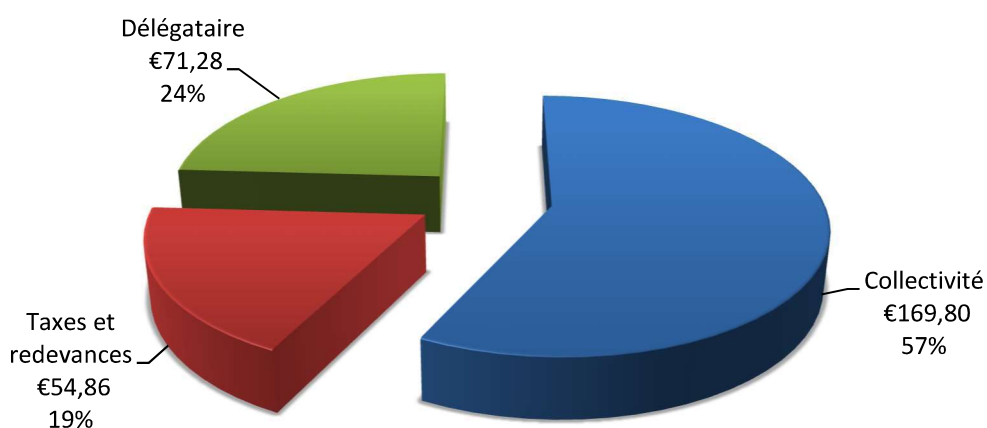


# INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES

## 1) LES COMPOSANTS D'UNE FACTURE D'ASSAINISSEMENT D'UN MENAGE DE REFERENCE (120 M<sup>3</sup> SUR L'ANNEE)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
<b>Part collectivité</b>					
Part fixe annuelle (PF)	0	0	0	0	
Assainissement (PP)	1,4150	169,80	1,4150	169,80	-
Part épuration délégataire (STEU)	0,5287	63,44	0,5940	71,28	+12,3
Total assainissement hors taxes et redevances		233,24		241,08	
<b>Part Agence de l'Eau</b>					
Modernisation des réseaux de collecte	0,233	27,96	0,233	27,96	-
<b>TVA</b>		0		26,90	
<b>TOTAL TTC pour 120 m<sup>3</sup></b>		<b>261,20</b>		<b>295,94</b>	<b>+3,0</b>
<b>Répartition hors taxes et redevances</b>					
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Part collectivité	0	233,24	0	241,08	
<b>Taxes et redevances</b>		27,96		54,86	
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup> (D202.4)</b>		<b>2,18</b>		<b>2,47</b>	

### Répartition facture d'assainissement de 120 m<sup>3</sup> au 1er janvier 2023



# AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

## 1) LA BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'Investissement</b>			
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	-	112 050,68
10	Apports, dotations	-	316 440,31
1068	Affectation du résultat	-	-
13	Subventions Investissement	-	-
16	Emprunts et dettes	469 568,35	-
20	Immobilisations incorporelles	17 381,76	-
21	Immobilisations corporelles	66 894,05	-
23	Immobilisation en cours	131 051,90	-
040	Opérations d'ordre entre sections	164 081,70	637 069,89
041	Opérations patrimoniales	107 485,63	107 485,63
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>1 096 606,61</b>	<b>23 653,49</b>
<b>Totaux Section Investissement</b>		<b>956 463,39</b>	<b>1 173 046,51</b>
<b>Section d'Exploitation</b>			
002	Excédent antérieur reporté	-	1 274 943,98
011	Charges à caractère général	529 229,31	-
012	Charges personnel et frais assimilés	305 311,49	-
013	Atténuations de charges	-	-
014	Atténuations de produits	-	-
65	Autres charges gestion	2 750,49	-
66	Charges financières	175 780,04	-
67	Charges exceptionnelles	6 497,15	-
042	Opérations d'ordre entre sections	637 069,89	164 081,70
70	Vente de produits et prestations	-	1 719 097,90
72	Production immobilisée	-	-
74	Subventions exploitation	-	123 571,51
75	Autres produits de gestion courante	-	8 000,74
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	22,63
78	Reprise sur amortissement	-	67,83
<b>Totaux Section Exploitation</b>		<b>1 656 638,37</b>	<b>3 289 786,29</b>
<b>TOTAUX GENERAUX</b>		<b>2 613 101,76</b>	<b>4 462 832,80</b>
Solde d'exécution investissement (excédent)		-	-
Solde d'exécution exploitation (déficit)		<b>1 849 731,04</b>	-
<b>TOTAUX EGAUX 2 à 2</b>		<b>4 462 832,80</b>	<b>4 462 832,80</b>

## 2) LA DETTE

---

### DETTES ET CREANCES - EMPRUNTS RECAPITULATION

	CAPITAL RESTANT DU AU 31.12.2022	REMBOURSEMENTS 2022	
		CAPITAL	INTERETS
TOTAL	3 617 450,81	469 568,35	175 841,83



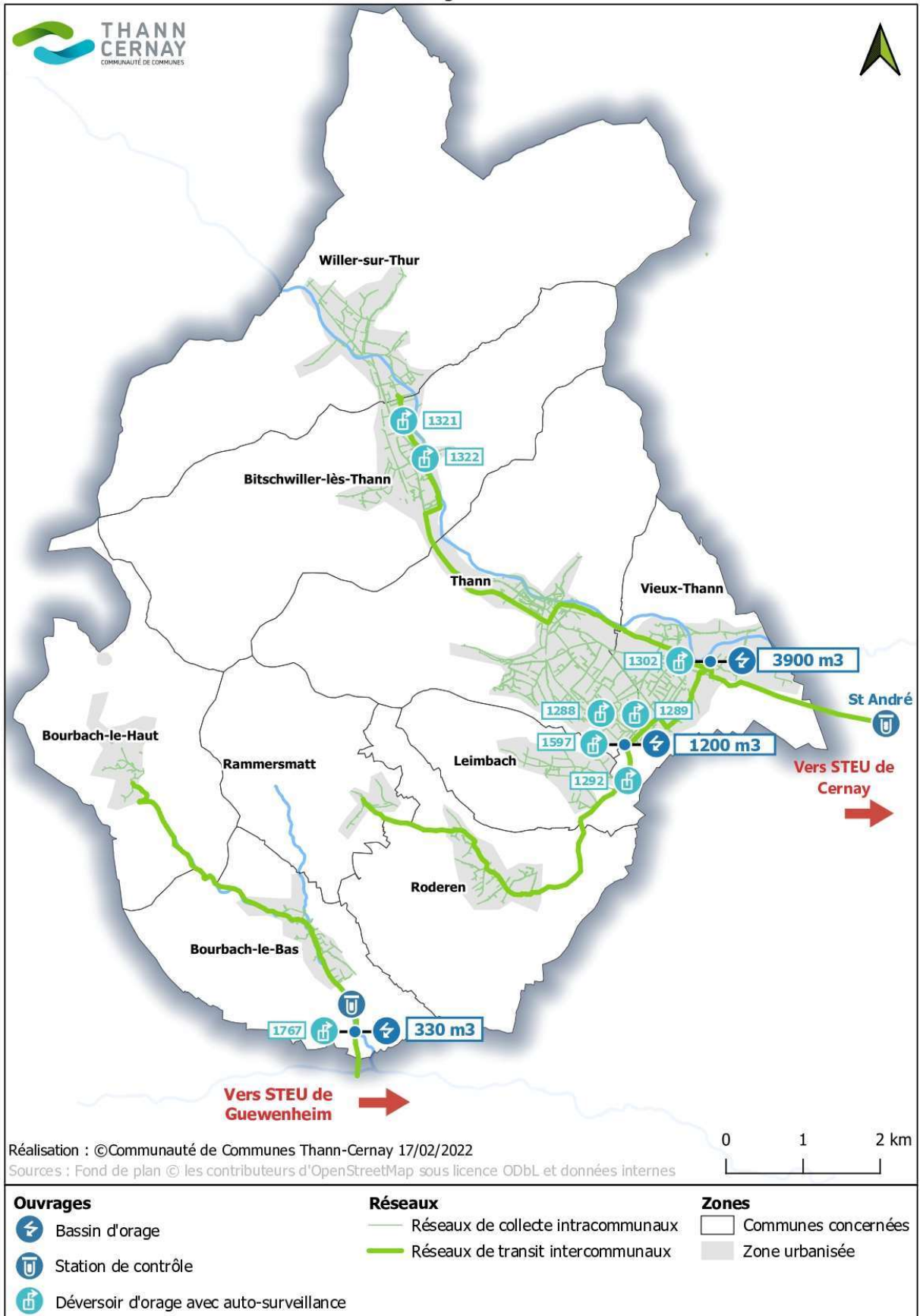


# Exploitation en délégation de service public





Communauté de communes de Thann-Cernay : réseau d'assainissement secteur Thann  
Périmètre d'affermage du réseau de collecte



# CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1) MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage.

Le contrat d'affermage a été signé avec :

**Société SUEZ**  
11, place Edouard VII  
75009 PARIS

Début du contrat	01/04/2010	Affermage
Durée de la délégation	12 ans	
Avenant n° 1	01/01/2015	
Avenant n° 2	01/01/2021	Exploitation de 3 postes de relèvements supplémentaires
Avenant n° 3	12/07/2021	Prolongation de 9 mois – Renforcer la gouvernance et le suivi contractuel

Le périmètre d'affermage est constitué du territoire des 9 communes.

## EXPLOITATION

### 1) LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

Volumes assujettis à l'assainissement						
Type volume	2018	2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	737 460	745 276	753 612	719 701	<b>721 832</b>	+0,3

### 2) LE RESEAU

#### a) Le réseau par type

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	43 264	<b>43 264</b>	-
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	12 979	<b>12 979</b>	-
Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	107 330	<b>107 347</b>	+0,001
Linéaire de réseau séparatif en refoulement (ml)	941	<b>941</b>	-
Linéaire de réseau unitaire en refoulement (ml)	503	<b>503</b>	-
<b>Linéaire total (ml)</b>	<b>165 017</b>	<b>165 035</b>	<b>+0,001</b>



b) Nombre d'ouvrages à entretenir

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Type d'accessoires	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Avaloirs	2 423	<b>2 427</b>	+0,17
Branchements publics eaux usées	6 704	<b>6 768</b>	+0,95
Ouvrages de prétraitement réseau	110	<b>110</b>	-
Regards réseau	4 729	<b>4 727</b>	-0,04
Vannes	17	<b>17</b>	-

c) Les postes de relèvement

Inventaire des installations de relevage			
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal (m³/h)
BITSCHWILLER-LES-THANN	PR THANN LONCHAMP	<b>1990</b>	25
BOURBACH-LE-BAS	PR BOURBACH	<b>2018</b>	30
RAMMERSMATT	PR RAMMERSMATT	<b>1988</b>	10
RODEREN	PR RODEREN	<b>2017</b>	33
THANN	PR THANN Rue Henry Lebert	<b>2014</b>	15
	PR THANN Rue des Vignobles	<b>2018</b>	35
VIEUX-THANN	PR VIEUX-THANN NOMADES	<b>2001</b>	20
	PR VIEUX-THANN BURDA	<b>1991</b>	50
	PR VIEUX-THANN CERNAY 1	<b>1992</b>	75
	PR VIEUX-THANN CERNAY 2	<b>1997</b>	40
	PR VIEUX-THANN EGLANTINES	<b>1991</b>	60
	PR VIEUX-THANN OERTLI	<b>1988</b>	15
	PR VIEUX-THANN ZI	<b>1990</b>	95
WILLER-SUR-THUR	PR WILLER ALTRAIN	<b>1996</b>	22
	PR WILLER VIEIL ARMAND	<b>1998</b>	21

### 3) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS EN 2022 SUR L'ENSEMBLE DES RESEAUX

a) Curage - nettoyage

Curage préventif réseau				
	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	181,2	0	<b>115,64</b>	-
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	396,2	550,70	<b>1 035,30</b>	+88,0
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	2 030,25	2 507,56	<b>2 910,57</b>	+16,1
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	2 607,65	3 058,26	<b>4 074,25</b>	+33,2
Curage ouvrages				
Nombre d'avaloir curés	3	3 505	<b>3 563</b>	+1,7
Ouvrages de prétraitement	9	1	<b>1</b>	-

**Commentaire :** La campagne de curage des avaloirs a eu lieu entre octobre et décembre 2022.

**b) Interventions - réparations sur le réseau**

<b>Curage curatif</b>				
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Variation N/N-1 (%)</b>
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	0	50,47	<b>86,60</b>	+71,6
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	0	12,62	<b>0</b>	-
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	158,61	250,35	<b>79,10</b>	-68,4
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	158,61	313,44	<b>165,70</b>	-47,1
<b>Désobstructions</b>				
Réseau	3	12	<b>3</b>	-75,0
Branchement	36	23	<b>15</b>	-34,8
Avaloir	43	121	<b>30</b>	-75,2

**c) La surveillance du réseau**

<b>Inspections réseau</b>				
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Variation N/N-1 (%)</b>
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées inspecté (ml)	41	466	<b>99</b>	-78,8
dont ITV (ml)	41	466	<b>99</b>	-78,8
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales inspecté (ml)	43	-	<b>15</b>	-
dont ITV (ml)	43	-	<b>15</b>	-
Linéaire de réseau Unitaire inspecté (ml)	41	2 625	<b>97</b>	-96,3
dont ITV (ml)	35	2 625	<b>25</b>	-99,0
dont pédestre (ml)	6	-	<b>72</b>	-
Linéaire total inspecté	124	3 091	<b>210</b>	-93,2
dont ITV	118	3 091	<b>138</b>	-95,5
dont pédestre (ml)	6	-	<b>72</b>	-
Visites : nombre de regards ouverts	869	50	<b>198</b>	+296,0

**d) La conformité du système de collecte**

- L'autosurveillance réseau

<b>Instrumentation des déversoirs</b>	
<b>Type</b>	<b>2022</b>
Taux de déversoirs d'orage (120 < charge < 600 kgDBO/j) instrumentés (%)	33
Taux de déversoirs d'orage (charge <120 kgDBO/j) instrumentés (%)	6
Taux de déversoirs d'orage (charge > 600 kgDBO/j) instrumentés (%)	100

**e) Extension du réseau**

- THANN - Rue du Kattenbachy – Extension du collecteur 60 ml / Ø 200 d'assainissement (eaux usées strictes)

## f) Renouvellement du réseau

- BOURBACH-LE-BAS - Rue des Jardins – Dévoiement du collecteur d'assainissement 8 ml / Ø 250
- THANN - Chemin du Hubacker – Réhabilitation du collecteur d'assainissement 100 ml / Ø 200

## g) Amélioration du réseau

- BOURBACH-LE-BAS - RD 35 – Déplacement de la station de comptage des eaux usées à l'aval du bassin d'orage
- VIEUX-THANN - Rue Guy de Place – Etanchéification du PR ZI par injection de résine aquaréactive
- WILLER-SUR-THUR - Rue du Maréchal Joffre – Réhausse du seuil du DO 1326 pour réduire les influences de la Thur par l'aval

# QUALITE DU SERVICE

## 1) LES ABONNES

### NOMBRE D'ABONNES RACCORDES OU RACCORDABLES

Abonnés assainissement collectif	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Particuliers	6 387	6 374	<b>6377</b>	+0,05
Collectivités	110	107	<b>108</b>	+0,93
Professionnels	362	363	<b>382</b>	+5,23
<b>Total</b>	<b>6 859</b>	<b>6 844</b>	<b>6 867</b>	<b>+0,34</b>

## 2) RELATION CLIENTS

	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites	Oui	Oui	-
Taux de prise d'appel au CRC (%)	81,77	<b>81,49</b>	-0,3
Satisfaction Post Contact	7,68	<b>7,39</b>	-3,8
Pourcentage de clients satisfaits	76,78	<b>73,4</b>	-4,4
Nombre de réclamations écrites FP2E	50	<b>59</b>	+18,0
Taux de réclamations FP2E (pour 1 000 abonnés)	7,31	<b>8,59</b>	+17,6

# INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce chapitre présente les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et la performance du service demandés par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007.

## 1) TABLEAU DES INDICATEURS

Indicateur		2022	Unité	Degré de fiabilité
<b>Indicateurs du décret du 2 mai 2007</b>				
<b>D201.0</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées unitaire ou séparatif	16 877	Nombre	A
<b>VP.056</b>	Nombre d'abonnements	6 867	Nombre	A
<b>VP.199</b>	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire	107,85	Km	A
<b>VP.200</b>	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif	13,92	Km	A
<b>D204.0</b>	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	4,07202	€ TTC/m <sup>3</sup>	A
<b>P202.2B</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	80	Valeur de 0 à 120	A
<b>Indicateurs de performance</b>				
<b>P201.1</b>	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94,58	%	B
<b>D202.0</b>	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	16	Nombre	A
<b>D203.0</b>	Quantité de boues issues des ouvrages d'assainissement	700	TMS	A
<b>P206.3</b>	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100	%	A
<b>P252.2</b>	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	10	Points	B

# TARIFICATION DU SERVICE

## 1) MODALITES DE TARIFICATION

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variation N/N-1 (%)
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
<à 6 000 m <sup>3</sup>	2,4300	2,4300	-
De 6 001 à 12 000 m <sup>3</sup>	2,1870	2,1870	-
De 12 001 à 24 000 m <sup>3</sup>	1,9440	1,9440	-
> à 24 001 m <sup>3</sup>	1,7010	1,7010	-
Délibération	12/03/2022	12/04/2023	
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)	13,64	10,18	-25,4
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
<à 6 000 m <sup>3</sup>	0,2378	0,3600	+51,4
De 6 001 à 12 000 m <sup>3</sup>	0,2084	0,3240	+55,5
De 12 001 à 24 000 m <sup>3</sup>	0,1790	0,2880	+60,9
> à 24 001 m <sup>3</sup>	0,1496	0,2520	+68,4
<b>Taxes et redevances</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,2330	0,2330	-
TVA	10 %	10 %	-

Les tarifs « collectivité » ont été fixés par délibération

- ❖ du 12 mars 2022 pour le tarif au 01/01/2022
- ❖ du 12 avril 2023 pour le tarif au 01/01/2023

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage.

Le service est assujéti à la TVA (l'assujéttissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants. En cas de délégation de service public l'assujéttissement est obligatoire).

## 2) FACTURE TYPE

La facture assainissement collectif est composée de quatre parties correspondant aux différents bénéficiaires.

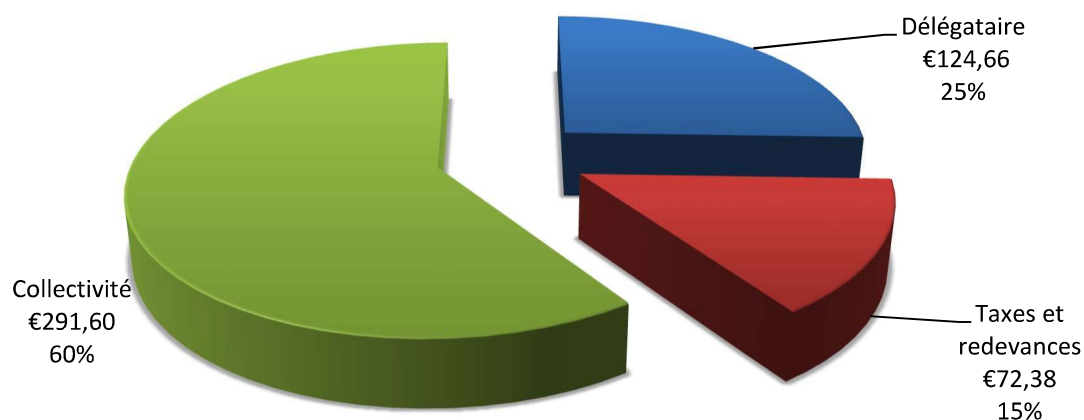
- ✓ Une partie revenant au **Fermier**. Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m<sup>3</sup> (l'ancien contrat ne comprenait pas de part fixe)
- ✓ Une partie revenant à la **Communauté de Communes**. Elle comprend uniquement une *part proportionnelle* au m<sup>3</sup>.
- ✓ Une partie revenant à l'**Agence de l'Eau**. *Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte* en €/m<sup>3</sup>

Les composantes de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m<sup>3</sup>) sont présentées ci-après :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023		
<b>Part collectivité</b>					
Part fixe annuelle	0	0	0	0	
Part proportionnelle	2,4300	291,60	2,4300	291,60	-
<b>Part délégataire</b>					
Part fixe annuelle	13,64	13,64	10,18	10,18	-25,4
Part proportionnelle	0,2378	28,54	0,9540	114,48	+301,1
Total assainissement hors taxes et hors redevances		333,78		416,26	+24,7
<b>Part Agence de l'Eau</b>					
Modernisation des réseaux de collecte	0,2330	27,96	0,2330	27,96	-
<b>TVA 10 %</b>		36,17		44,42	
<b>TOTAL TTC pour 120 m<sup>3</sup></b>			<b>397,91</b>	<b>488,64</b>	<b>+22,8</b>

Répartition hors taxes et redevances	Fixe	Variable	Fixe	Variable
Part collectivité	0	291,60	0	291,60
Part exploitant	13,64	28,54	10,18	124,66
Total	13,64	320,14	10,18	416,26
<b>Taxes et redevances</b>		64,13		72,38
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup> (D202.4)</b>		<b>3,32</b>		<b>4,07</b>

### Répartition pour une facture de 120 m<sup>3</sup> au 1er janvier 2023



### 3) RECETTES

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2022			
En euros	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
<b>TOTAL</b>	<b>2 065 736</b>	<b>2 236 697</b>	<b>+8,3</b>
<b>Exploitation du service</b>	<b>348 411</b>	<b>370 803</b>	<b>+6,4</b>
• Part fixe facturée	92 814	99 714	
• Partie proportionnelle facturée	159 815	170 957	
• Pluvial facturé	98 564	79 018	
• Variation de la part estimée sur consommations	-3 094	6 048	
• Autres produits	312	15 066	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>1 661 057</b>	<b>1 786 431</b>	<b>+7,5</b>
• Part Collectivité	1 500 756	1 825 868	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	160 301	160 562	
<b>Travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>55 626</b>	<b>77 988</b>	<b>+40,2</b>
• Branchements	55 626	77 988	
<b>Produits accessoires</b>	<b>642</b>	<b>1 475</b>	<b>+129,8</b>
• Autres produits accessoires	642	-674	

### 4) TAUX D'IMPAYES (P257.1)

	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Créances irrécouvrables (€)	39 509,92	<b>37 330,15</b>	-5,5
Taux de créances irrécouvrables (%)	1,76	<b>1,57</b>	-10,8
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	97 248,61	<b>84 576,51</b>	-13,0
Taux d'impayés sur l'année précédente (%)	1,94	<b>1,92</b>	-1,0

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 1) MONTANTS FINANCIERS

	2021	2022
Montants des investissements pendant le dernier exercice budgétaire	453 610,40	<b>186 025,44</b>
Montants des subventions perçues	0	<b>8 000,00</b>

## 2) ETAT DE LA DETTE DU SERVICE (P.256.2)

---

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	2 145 437,62	<b>1 894 825,68</b>
Remboursement en capital	286 211,56	<b>217 761,28</b>
Remboursement en intérêts	71 996,12	<b>62 844,70</b>

## 3) AMORTISSEMENTS

---

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

	2021	2022
Amortissement	577 516,28	<b>578 757,50</b>



# PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2023

## *Entretien et réhabilitation des réseaux*

---

- Remplacement et mise à niveau de tampons
- Renouvellement de branchements d'eaux usées
- Inspection caméra de certains tronçons
- Entretien et curage des réseaux, avaloirs et dessableurs
- Surveillance et entretien des déversoirs d'orage et des stations de relevage
- Mise en service de la station de mesure sur le collecteur intercommunautaire.

## *Cernay*

---

- Rue des Fabriques : réhabilitation de 250 ml de réseau public d'assainissement
- Rue Georges Risler : réhabilitation de 300 ml de réseau public d'assainissement

## *Bitschwiller-lès-Thann*

---

- Route Joffre : pose d'une conduite pluviale Ø 300 de 140 ml pour rejoindre le réseau public d'évacuation des eaux pluviales de la rue des Tuileries
- DO1321, rue des Tilleuls : pose d'un clapet AR

## *Bourbach-le-Bas*

---

- Cimetière : mise en place d'un pluviomètre
- Rue des Jardins : réhabilitation de 172 ml de réseau public d'assainissement
- Rue des Forgerons : réhabilitation de 125 ml de réseau public d'assainissement

## *Leimbach*

---

- Rue de Strasbourg : déraccordement de la fontaine du réseau public d'assainissement (à coupler avec des travaux de déraccordement du pluvial)
- Rue de la Chapelle : pose d'une conduite pluviale Ø 100 de 140 ml pour rejoindre le réseau public d'évacuation de la place du Général de Gaulle
- Route de Thann : utilisation du réseau existant Ø 400 comme réseau pluvial et création d'un réseau public d'assainissement Ø 200 de 155 ml en parallèle

## *Thann*

---

- DO1288, avenue de Gubbio : pose d'un clapet AR

## *Vieux-Thann*

---

- Rue de Belfort : renforcement de Ø 600 de 350 ml de réseau public d'assainissement (de la rue d'Alsace depuis le croisement de la rue de l'Auvergne, jusqu'à la rue de l'Ardèche au croisement avec la route d'Aspach)
- Route d'Aspach, rues des Hêtres, des Pins, des Chênes et de Reiningue : renouvellement et réhabilitation de 1 700 ml de réseau public d'assainissement
- Rue des Bouleaux : renforcement en Ø 800 de 510 ml de réseau public d'assainissement (de la rue des Bouleaux depuis le croisement de la RD1066, jusqu'à la rue d'Alsace au croisement de la rue de l'Auvergne)

## *Wattwiller*

---

- Rues de la Cantine et des Bois : réhabilitation de 150 ml de réseau public d'assainissement

## *Willer-sur-Thur*

---

- DO1323, rue de l'Altrain : mise en place d'un pluviomètre et pose d'un clapet AR



# La station de traitement des eaux usées







## 1) DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION

### ➤ Exploitation de la station de traitement des eaux usées

La station de traitement des eaux usées (STEU) de Cernay, dont la maîtrise d'ouvrage relève de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, est exploitée par la société SUEZ.

Par délibération du 7 décembre 2010, le Conseil de Communauté a attribué la délégation du service à la société SUEZ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, pour une durée de 12 ans.

Avenant n° 1	1 <sup>er</sup> janvier 2012	Ajustement des formules d'évolution de la rémunération du délégataire
Avenant n° 2	3 octobre 2012	Complément portant sur la rémunération, son évolution ainsi que les modalités de facturation et de paiement
Avenant n° 3	12 décembre 2015	Ajustement des formules d'évolution de la rémunération du délégataire
Avenant n° 4	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Instrumentation de 14 déversoirs d'orage supplémentaires (avec bilans d'autosurveillance) et mise en œuvre d'un premier niveau de diagnostic permanent du système d'assainissement

### ➤ Les effluents traités à la station de traitement des eaux usées

L'alimentation de la STEU de Cernay se fait à l'aide d'un réseau majoritairement de type unitaire.

Les effluents proviennent des communes de CERNAY, STEINBACH, UFFHOLTZ, WATTWILLER (régie), WILLER-SUR-THUR, BITSCHWILLER-LES-THANN, LEIMBACH, RAMMERSMATT, RODEREN, THANN et VIEUX-THANN (DSP), soit au total 11 communes.

Sont par ailleurs traités les effluents de certains industriels conventionnés, qui sont :

- BIMA 83
- CORTEVA
- ABATTOIR DEPARTEMENTAL DE CERNAY
- CENTRE HOSPITALIER DE CERNAY
- SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR 4
- TANK SERVICE

Les matières de vidange en provenance de fosses septiques ou fixes répondent aux critères d'admissibilité de l'installation.

La station de traitement des eaux usées de Cernay est dimensionnée pour traiter une pollution équivalente à 52 500 équivalents-habitants (près de 80 000 en temps de pluie).

### a) Dimensionnement de la station

52 500 EH (*)	31 000 EH domestiques	21 500 EH industriels	1 060 m <sup>3</sup> /h max	25 300 m <sup>3</sup> /j max		
Paramètres	Temps sec			Temps de pluie		
	Part domestique	Part non-domestique	Total	Part domestique	Part non-domestique	Total
DBO5 (kg/j)	1 850	630	2 480	2 775	630	3 405
DCO (kg/j)	3 700	2 600	6 300	5 550	2 600	8 150
NTK (kg/j)	400	265	665	480	265	745
MES (kg/j)	2 775	770	3 545	5 550	770	6 320
Pt (kg/j)	77	7	84	92	7	99
Débit journalier (m <sup>3</sup> /j)			12 650			25 300
Débit moyen horaire (m <sup>3</sup> /j)			527			1 054
Débit de pointe horaire (m <sup>3</sup> /j)			830			1 060

#### (\*) *Equivalents habitants*

Le principe de traitement retenu est un traitement conventionnel à boues activées. Après prétraitement par dégrillage et dessablage, les étapes de dégradation biologique des pollutions carbonée, azotée et phosphorée se déroulent dans deux bassins successifs : un bassin d'anaérobiose et d'anoxie, puis un bassin d'aération.

Enfin, une clarification permet de séparer les boues produites de l'eau épurée rejetée à la Thur.

### b) Norme de rejet

Le rejet des eaux traitées de l'unité de traitement se fait par l'intermédiaire de la lagune de finition avant rejet en rive droite de la Thur conformément à l'arrêté préfectoral n°2006-209-6 du 26 juillet 2006.

Les tableaux ci-dessous présentent les normes définies dans chacun des textes réglementaires.

#### NIVEAU DE REJET PAR TEMPS SEC

Paramètres	Concentration moyenne en mg/l		Rendement en %
DBO5	25	et	75
DCO	100	et	75
MES	30	et	90
NH4	10	et	75
NGL	15	et	70
Pt	2	et	80

#### NIVEAU DE REJET PAR TEMPS DE PLUIE

Paramètres	Concentration moyenne en mg/l		Rendement en %	Tolérance
DBO5	25	ou	75	Dépassement toléré 25 jours par an
DCO	100	ou	75	
MES	30	ou	90	
NH4	10	ou	75	Respect de la concentration ou du rendement en moyenne annuelle
NGL	15	ou	70	
Pt	2	ou	80	

## 2) L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE

### a) Les points de rejet autosurveillés au milieu naturel

	Site
DO 1288	Thann - Avenue de Gubbio
DO 1289	Thann - Avenue de Tonneins
DO 1292	Leimbach - Route de Masevaux
DO 1302	Vieux-Thann – Rue Guy de Place
BO 3900	Vieux-Thann – Rue Guy de Place
DO 1321	Bitschwiller-les-Thann – Rue des Tilleuls
DO 1322	Bitschwiller-les-Thann - Rue de l'Ecole
DO 1597	Thann - Avenue Pasteur
DO C2	Cernay - Quai des Platanes
DO C4	Cernay - Rue des Fabriques
DO C5	Cernay - Rue des Fabriques
DO C6	Cernay - Rue des Lauriers
DO Wa14	Wattwiller - Rue de Guebwiller

## 3) TRAITEMENT DES EAUX USEES REÇUES PAR LA STATION

### 3.1 *Le bilan hydraulique*

#### a) Typologie des points de mesure réglementaires SANDRE

Code Sandre du type de point réglementaire	Libellé du type de point réglementaire	Ouvrage concerné	Nombre de points possibles au sein de l'ouvrage concerné	Nature du support concerné
A2	Déversoir en tête de station	STEU	0 à 1	Eau
A3	Entrée Station	STEU	1	Eau
A4	Sortie Station	STEU	1	Eau
A5	By-pass	STEU	0 à 1	Eau

#### b) La pluviométrie

Le tableau suivant détaille l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles. La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés et peut expliquer certains faits d'exploitation tels que les déversements.

	La pluviométrie annuelle				Variation N/N-1 (%)
	2019	2020	2021	2022	
Pluviométrie (mm)	734	654	808	<b>645</b>	-20,1

c) Les volumes reçus en entrée du système de traitement (A3)

	Volumes collectés en entrée de système de traitement				Variation N/N-1 (%)
	2019	2020	2021	2022	
Volumes annuels (m <sup>3</sup> )	4 140 405	4 067 081	4 466 295	<b>4 234 946</b>	-5,2

d) Les volumes déversés en tête de station (A2)

	2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Volumes annuels (m <sup>3</sup> )	273 582	341 457	721 422	<b>188 195</b>	-73,9

**Commentaire** : Les volumes arrivant à la station d'épuration (A2+A3) sont en baisse (-15 %), en lien avec une baisse (-20 %) de la pluviométrie (645 mm).

On observe également une forte baisse des volumes déversés en tête (-74 %) liée à la fois à la baisse de la pluviométrie mais également avec les travaux sur le relevage de la station.

En effet, si l'on compare avec 2020 qui est similaire en termes de pluviométrie (654 mm) et de volume arrivant à la station (A2+A3), les déversements en tête sont en baisse de 45 %.

La résolution des problématiques de relevage en 2021 a permis d'optimiser les volumes traités sur la station. Ainsi, le débit nominal temps de pluie a été dépassé 8 fois dans l'année.

e) Les volumes traités (A4)

	2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
Volumes annuels (m <sup>3</sup> )	4 381 495	4 131 790	4 526 626	<b>4 218 891</b>	-6,8

**Commentaire** : On constate une très bonne corrélation entre les mesures de débits d'entrée et de sortie (1% d'écart moyen).

### 3.2 Le bilan d'exploitation

a) Charges et concentrations entrantes en entrée de station

Paramètres	Charges entrantes (kg/j)			Variation N/N-1 (%)
	2020	2021	2022	
Charge DBO5	2 565,1	1 177,7	<b>1 320,3</b>	+12,1
Charge DCO	7 054,0	3 432,9	<b>4 022,9</b>	+17,2
Charge MES	3 826,0	1 616,3	<b>1 776,7</b>	+9,9
Charge NG	660,4	340,1	<b>303,6</b>	-10,7
Charge N-NH4	-	303,3	<b>253,3</b>	-16,5
Charge NTK	-	-	<b>303,6</b>	-
Charge Pt	75,1	35,4	<b>35,1</b>	-0,9

**Commentaire** : Les charges organiques (DBO5 et DCO) sont en augmentation de 13 % par rapport à 2021 et les parts de ces charges déversés en têtes sont en baisse. Le caractère plus sec de l'année 2022 et la résolution des problématiques de pompage a permis de diminuer les volumes déversés sur réseau et donc de ramener plus de charge sur la STEU.



## b) Apports extérieurs

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative des apports extérieurs (hors réseau de collecte) : graisses, matières de vidange, matières de curage, ...

	Paramètres	2020	2021	2022
S12 – Apport extérieur en matière de vidange	Débit (m <sup>3</sup> )	1 985	1 923	<b>1 213</b>
S12 – Apport extérieur en matière de vidange	Qmois (m <sup>3</sup> /mois)	165	161	<b>102</b>
S7 – Apport extérieur en huiles/graisses	Volume (m <sup>3</sup> )	1 141	1 103	<b>1 516</b>

**Commentaire** : Les quantités livrées à la station sont limitées pour ne pas impacter son bon fonctionnement.

## c) Consommations d'eau et de réactifs

Points prélèvement	Nature	Unité	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
S14 – Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl <sub>3</sub> )	kg	79 832	<b>68 080</b>	-14,7
S14 – Réactifs utilisés (file "eau")	Eau potable	m <sup>3</sup>	3 676	<b>3 664</b>	-0,3
S15 – Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère (liquide)	kg	9 975	<b>12 180</b>	+22,1

**Commentaire** : La consommation de polymère est en hausse car les quantités de boues extraites le sont également de 21 %.

## d) Production de boue

Données	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
MS boue (T)	564	580	<b>700</b>	+20,7
Siccité moyenne sortie centrifugeuse (%)	21	19,9	<b>20,7</b>	+0,8
Siccité moyenne sortie sécheur (%)	81	-	-	0,0

**Commentaire** : La production de boues est en hausse, liée à la hausse des charges traitées et la maîtrise constante des concentrations en boues dans les bassins d'aérations.

## e) Evacuation de boue

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques de l'évacuation des boues produites en fonction de leur destination :

		TMB	Siccité (%)	TMS
Stock au 31/12/21	Boues séchées	0	0	0
Evacuation 2022	Boues séchées (Holcim)	0	0	0
	Boues déshydratées (Suez Organic Ménamont)	3 292	20,50	675
Stock au 31/12/22	Boues séchées	0	0	0
<b>Total évacuation 2022</b>				<b>675</b>

#### f) Sous-produits de traitement

Points prélèvement	Paramètres	Filière	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
S10 – Sable produit	Poids (kg)	ISDND	38 800	<b>70 480</b>	+81,6
S11 – Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISCND	47 120	<b>51 740</b>	+9,8

#### g) La consommation électrique

2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
1 921 187	1 679 805	1 695 388	<b>1 550 469</b>	-8,5

**Commentaire** : La consommation électrique en baisse en corrélation avec les volumes traités, en baisse également, mais aussi du fait de la maîtrise des concentrations cible dans les bassins d'aérations.

#### h) La consommation en gaz

2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
1 517 373	18 545	37 549	<b>12 146</b>	-100

**Commentaire** : Forte diminution de la consommation de gaz puisque le sécheur a été arrêté courant 2020. La consommation est liée au chauffage des locaux uniquement.

### 3.3 La qualité du traitement des eaux usées

#### a) La conformité des rejets du système de traitement

##### L'ARRETE PREFECTORAL

Le principal texte réglementaire régissant l'autosurveillance est l'arrêté du 21 juillet 2015, modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020. Le tableau suivant fait office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets des systèmes de traitement.

Paramètres	NORMAL TEMPS SEC					NORMAL TEMPS DE PLUIE				
	Charge nominale (kg/j)	Concentration (mg/L)	ET/OU	Rendement (%)	Valeur Réduite (mg/L)	Charge Nominale (kg/j)	Concentration (mg/L)	ET/OU	Rendement (%)	Valeur Réduite (mg/L)
DB05	2 480	25	ET	75	50	3 405	25			50
DCO	6 300	100	ET	75	250	8 150	100			250
MeS	3 545	30	ET	90	85	6 320	30			85
NH4+		10	ET	75			10			
NG	665	15	ET	70		745	15			
Pt	84	2	ET	80		99	2			

## b) Conformité par paramètre

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre									
Autorisations de rejets	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. Moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement Moyen (%)	Nbre de Dépass.	Nbre de dépass. tolérés	Rédhibitoires	Conformité Analytique/ Générale
2006-209-6	DB05	1 320,3	4,12	50,84	97	0	5	0	Oui/Oui
2006-209-6	DCO	4 022,89	23,38	276,22	93	0	9	0	Oui/Oui
2006-209-6	MeS	1 776,66	5,66	66,9	96	2	9	0	Oui/Oui
2006-209-6	NG	303,61	3,88	39,1	90	0	3	0	Oui/Oui
2006-209-6	NH4	253,3	1,22	12,28	96	0	3	0	Oui/Oui
2006-209-6	NTK	303,61	2,18	21,94	95	0	3	0	Oui/Oui
2006-209-6	Pt	35,1	0,85	10,88	77	0	3	0	Oui/Non

**Commentaire** : En 2022, un dépassement des limites de concentrations en MES a été observé le 20 juillet. Ce dépassement a été causé par un déversement en tête suite à une précipitation orageuse.

On constate que le rendement réglementaire de 80 % sur le phosphore total n'a pas été atteint sur l'année : 77 % pour 80 % en seuil réglementaire. On peut expliquer ces difficultés à atteindre le rendement réglementaire par la dilution des effluents bruts. En effet, pour 14 bilans, l'atteinte des rendements réglementaires nécessiterait d'obtenir des concentrations au rejet inférieures à 1 mg/l. Il est difficile de garantir ces performances sans traitement tertiaire.

Sur la période de janvier à février, même pour des débits considérés de temps sec par l'arrêté (débit inférieur à 12 650 m<sup>3</sup>/j), les eaux brutes sont diluées et rendent difficile le respect des rendements épuratoires pour le phosphore.

## c) Conformité des fréquences d'analyse

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses					
Autorisations de rejets	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité en fréquence
2006-209-6-2022	DBO5	52	52	52	Oui
2006-209-6-2022	DCO	104	104	104	Oui
2006-209-6-2022	MeS	104	104	104	Oui
2006-209-6-2022	NG	24	24	24	Oui
2006-209-6-2022	NH14	24	24	24	Oui
2006-209-6-2022	NTK	24	24	24	Oui
2006-209-6-2022	Pt	24	24	24	Oui

**Commentaire** : Le planning d'analyses a été respecté.

Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art. 2 de l'arrêté du 21/07/2015.

## d) Conformité annuelle globale

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Conformité annuelle globale					
Commune	Site	2019	2020	2021	2022
CERNAY	STEU CERNAY	Oui	Oui	Oui	Oui

**Commentaire** : Pour le paramètre Phosphore total, le seuil réglementaire de 80 % de rendement annuel n'est pas atteint. Pour autant, nous considérons que le système de traitement est conforme car il est difficile de garantir ces performances sans traitement tertiaire au vu de la dilution des eaux brutes.

Le travail à mener sur la mise à jour de la note d'incidence doit permettre de mener une réflexion sur les seuils réglementaires à respecter, et recalculer également les seuils temps sec/ temps de pluie.

#### 4) BILAN FINANCIER

##### a) Compte annuel de résultat de l'exploitation 2022

Détails des produits			
En euros	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
<b>TOTAL</b>	<b>847 271</b>	<b>891 671</b>	<b>+5,2</b>
<b>Exploitation du service</b>	<b>847 271</b>	<b>891 671</b>	<b>+5,2</b>
• Part fixe facturée	0	0	
• Partie proportionnelle facturée	785 350	846 604	
• Conventions spéciales de déversement facturées	56 634	45 068	
• Variation de la part estimée sur consommations	5 287	0	
<b>Produits accessoires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
• Autres produits accessoires	0	0	0

#### BILAN D'EXPLOITATION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

(Montants versés à SUEZ dans le cadre de la DSP,  
hors rémunération au titre des industriels conventionnés pour l'exploitation de la STEU)

DEPENSES	H.T.	TVA		TTC
		TAUX	MONTANT	
Part proportionnelle aux EU pour les usagers du secteur Cernay (régie)	416 913,08	10 %	41 691,31	458 604,39
Rémunération pour le secteur Thann (DSP) au titre du renouvellement	51 090,27	10 %	5 109,03	56 199,30
Rémunération au titre du secteur Thann (DSP) pour l'exploitation de la STEU	423 062,44	10 %	42 306,24	465 368,68
Rémunération au titre du secteur Thann (DSP) pour l'exploitation du regard de comptage des effluents	3 149,44	10 %	314,94	3 464,38
Rémunération au titre du secteur Thann (DSP) pour l'exploitation du collecteur intercommunal	3 357,49	10 %	335,75	3 693,24
Rémunération au titre des industriels conventionnés pour le renouvellement	6 474,53	10 %	647,45	7 121,98

<b>TOTAL HT</b>	<b>904 047,25</b>
<b>TVA</b>	<b>90 404,72</b>
<b>DEPENSES TOTALES TTC :</b>	<b>994 451,97</b>

RECETTES		
Prime A.E.R.M. (au titre de l'année 2020)		
Montant total de la prime : 0 €, dont 54,31 % au secteur Thann : 0 € et 45,69 % au secteur Cernay : 0 €		0,00
<b>RECETTES TOTALES TTC :</b>		<b>0,00</b>
<b>Montant total des frais de fonctionnement T.T.C.</b>		<b>994 451,97</b>

Présenté au Conseil de Communauté de Communes de Thann-Cernay le.....

***Exploitation en régie***

---

Présenté :

- au Conseil Municipal de la ville de Cernay le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Steinbach le .....
- au Conseil Municipal de la commune d'Uffholtz le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Wattwiller le .....

***Exploitation en délégation de service public***

---

Présenté :

- au Conseil Municipal de la commune de Bitschwiller-les-Thann le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Bas le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Haut le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Leimbach le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Rammersmatt le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Roderen le .....
- au Conseil Municipal de la ville de Thann le .....
- au Conseil Municipal de la ville de Vieux-Thann le .....
- au Conseil Municipal de la commune de Willer-sur-Thur le .....

A Cernay, le

Le Vice-Président,